APOLOGIE
DE
S. BERNARD
AU
VENERABLE ABBE'
GUILLAUME,

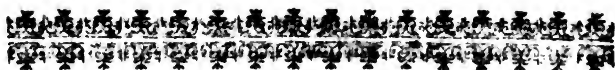
Traduite en François avec le Latin à côté.

Par D. B. F.



A COLOGNE,
Chez MICHEL LE GRAND.

M. DC. LXXVII.



APOLOGIE DE S. BERNARD.

Au Venerable Abbé Guillaume, frere Bernard, ſerviteur inutile des Religieux du Monaſtere de Ciſteaux, ſalut en nôtre Seigneur.

Chapitre Premier.

Que ny luy ny ſes Religieux n'ont point médit de l'Ordre de Cluny.

J'Avois juſqu'à preſent refuſé d'écrire ſur le ſujet que vous m'aviez ordonné; ou ſi j'y avois conſenti, c'étoit avec peine: non que je fiſſe peu d'eſtime de ce que vous m'aviez commandé; mais parceque je ne voulois pas entreprendre de dire ce que je ne ſçavois pas.

USque modò ſi qua me ſcriptitare juſſiſtis, aut invitus aut nullatenus acquievi: non quia negligerem quod jubebar, ſed ne præſumerem quod neſciebam.

Nunc verò novâ urgente causâ, pristina fugatur verecundia, & vel peritè vel imperitè dolori meo satisfacere cogor, fiduciam dante ipsâ necessitate. Quomodo namque silenter audire possum vestram hujuscemodi de nobis querimoniam, quia scilicet miserrimi hominū, in pannis & semicinctiis, de cavernis (ut ait ille) dicimur judicare mundum; quodque inter cætera intolerabilius est, etiam gloriosissimo Ordini vestro derogare; sanctis qui in eo laudabiliter vivunt, impudēter detrahere, & de umbra nostra ignobilitatis, mundi luminaribus insultare?

Mais il y a à present une raison pressante qui dissipe ma crainte, & qui me contraint de satisfaire bien ou mal à ma douleur; dans la confiance que me donne la necessité où je me trouve de parler. Car comment me pourois-je taire aprés avoir entendu les plaintes que vous faites de nous, qu'estant les plus miserables des hommes, grossierement vêtus & logez en des trous, nous entreprenons de juger tout le monde; &, ce qui est plus insuportable, de faire injure à un Ordre aussi illustre que le vôtre, & de dire impudemment du mal des Saints qui y ménent une vie sans reproche. Et qu'enfin des tenebres & de l'obscurité de nôtre bassesse nous ozons bien faire insulte à des personnes qui sont les lumieres du monde?

Quoy, pourroit-il bien étre vray que nous fussions non pas des loups ravissans qui se couvrent de la peau des brebis, mais plûtost des mouches piquantes, ou des teignes qui rongent & dechirent en secret la vie des gens de bien; parceque nous n'ozerions le faire en public: & que ne nous contentant pas de crier contre eux par des invectives, nous semassions de faux bruits contre leur reputation? Si cela est, que nous sert il de passer toute nôtre vie dans la mortification, & d'estre comme des victimes destinées à la mort?

Itàne sub vestimentis ovium non quidem lupi rapaces, sed pulices mordaces; imò tineæ demolientes bonorum vitam, quia palàm non audemus, in occulto corrodimus? nec saltem clamorem invectionis, sed susurrium detractionis emittimus? Si hoc ita est, ut quid sine causa mortificamur totâ die, æstimati sumus sicut oves occisionis?

S'il est vray, dis-je, que par un orgueil de Pharisien nous méprisions tous les autres; &, ce qui seroit le comble de l'orgueil, ceux même qui vivent mieux que nous; c'est bien inutilement que nous faisons tant & de si rigoureuses abstinences, que nous nous distinguons des

Si ita, inquam Pharisaica jactantia cæteros homines, & (quod superbius est) nobis meliores despicimus, quid nobis prodest tanta in nostro victu parcitas & asperitas, in vestitu notabilis

illa vilitas ac diversitas, in opere manuum quotidiana desudatio, in jejuniis & vigiliis jugis exercitatio, totius denique vitæ nostræ singularis quædam atque austerior conversatio? Nisi fortè omnia opera nostra facimus, ut videamur ab hominibus. Sed dicit Christus: Amen dico vobis, receperunt mercedem suam. *Nonne si* in hac vita tantum in Christo sperantes sumus, miserabiliores sumus omnibus hominibus? *An vero non in hac vita tantum in Christo speramus, si de Christi servitio temporalem tantùm gloriam quærimus?*

autres par des habits differens & beaucoup plus grossiers, que tous les jours nous travaillons des mains, que nous sommes toûjours dans les jeûnes & dans les veilles, & que toute nôtre vie est une austerité continuelle & extraordinaire. N'est-ce point que nous faisons toutes ces choses, pour estre considerez des hommes, & nous en attirer l'estime? Mais JESUS-CHRIST dit de ceux-là qu'ils *ont reçû leur recompense*. Si *nous n'esperions en* JESUS-CHRIST *que pour cette vie, ne serions nous pas les plus malheureux de tous les hommes?* Et n'est-ce pas n'esperer en JESUS-CHRIST, que pour cette vie, que de ne chercher en tout ce qu'on fait pour JESUS-CHRIST qu'une vaine gloire qui passe avec le temps?

Que je ſuis une miſerable creature ; ſi je prens tant de peine & de ſoin à n'eſtre pas, ou plûtoſt à paraiſtre ne pas eſtre comme les autres ; pour eſtre moins recompenſé, & plus puny qu'aucun autre ? Eſt-ce donc qu'il n'y avoit point pour nous de chemin moins rude pour aller en enfer ? Si noſtre malheur nous y devoit faire deſcendre ; pourquoy du moins n'avons nous pas pris cette grande route, qui eſt ſpacieuſe, & que la pluſpart tiennent, pour paſſer du plaiſir à la douleur, & non pas d'une douleur à une autre ?

Miſer ego homuncio, qui tanto labore & induſtria ſtudeo non eſſe, vel potiùs non videri ſicut cæteri hominum; minùs tamen accepturus, imò graviùs cruciandus quàm quilibet hominum! Siccine ergò non inveniebatur nobis via (ut ita dicam) utcunque tolerabilior ad infernum? Si ita neceſſe erat, ut illò deſcenderemus, cur ſaltem illam, quâ multi incedũt, viam ſcilicet latam, quæ ducit ad mortem, non eligimus, quatenùs vel de gaudio & non de luctu ad luctum tranſiremus?

O que ceux-là ſont bien plus heureux qui joüiſſent des plaiſirs de la vie, comme s'ils ne devoient jamais mou-

O quam felicius eſt illis quorum non eſt reſpectus morti eorum & firmamen-

tum in plaga eorum, qui in labore hominum non sunt, & cum hominibus non flagellantur: qui etsi peccatores, ac pro temporalibus perpetuis cruciatibus addicti, saltem abundantes in sæculo obtinuerunt divitias.

rir, & qui ne ressentent aucune douleur capable de troubler leur joie! Ils ne sont point dans la peine, comme le reste des hommes, & ils n'ont point les disgraces qui arrivent aux autres. Il est vray que ce sont des pecheurs qui aprés avoir passé leur vie dans le plaisir, seront condamnez à des supplices qui ne finiront jamais: mais au moins ont ils goûté les plaisirs de la vie, & possedé en ce monde les richesses de la terre.

Væ portantibus crucem, non sicut Salvator suam, sed sicut ille Cyrenæus, alienam. Væ citharœdis citharizantibus, non ut illi de Apocalypsi, in citharis suis, sed verè, ut hypocritæ in alienis.

Malheur à ceux qui portent la croix, s'ils ne portent pas la leur, comme JESUS-CHRIST, mais qui se chargent de celle des autres, comme Symon le Cyréen. Malheur à ces joüeurs d'instrumens qui chantent des airs non sur leurs violes, comme ceux de l'Apocalypse; mais sur celles d'autruy, comme les hypocrites.

Væ semel, & væ

Malheur, encore une

fois, malheur aux pauvres superbes : Malheur, dis-je, malheur à ceux qui portent la croix de JESUS-CHRIST, & qui ne le suivent pas ; c'est à dire à ceux qui souffrent parce qu'il a souffert ; mais qui ne s'humilient pas, parce qu'il s'est humilié. Ils ont double peine ; car ils s'affligent durant leur vie pour une gloire qui passe ; & aprés leur mort ils seront tourmentez pendant l'eternité pour l'orgueil secret de leur cœur. Ils souffrent avec JESUS-CHRIST, mais ils ne regnent pas avec luy : ils le suivent dans sa pauvreté, mais ils ne l'accompagnent pas dans sa gloire. Ils boivent des eaux du torrent pendant qu'ils sont en chemin ; mais ils n'auront jamais la joye de se voir dans leur patrie. Ils pleurent à present, & ils n'auront aprés cette vie aucune consolation. Et certes c'est avec ju-

iterum pauperibus superbis. Væ, inquam semel, & væ iterum portantibus crucem Christi, & non sequentibus Christum : qui nimirum cujus passionibus participant, humilitatem sectari negligunt. Duplici quippe contritione conteruntur qui hujusmodi sunt, quando & hic pro temporali gloria temporaliter se affligunt, & in futuro pro interna superbia ad æterna supplicia subtrahuntur. Laborant cum Christo, sed cum Christo non regnant. Sequuntur Christum in paupertate sua, sed in gloria non sequuntur. De torrente in via bibunt, sed non exaltabunt ca-

put in patria. Lugent nunc, ſed tunc non conſolabuntur. Et meritò. Quid enim facit ſuperbia ſub pannis humilitatis Ieſu? Nunquid non habet quo ſe palliet humana malitia, niſi unde involuta eſt infantia Salvatoris? Et quomodo intra præſepium Domini ſimulatrix arrogantia ſe coarctat, ac pro vagitibus innocētiæ, malum inibi detractationis immurmurat?

ſtice. Car que fait l'orgueil ſous un habit qu'on ne porte que pour imiter les abaiſſemens de JESUS-CHRIST? La malice de l'homme ne ſe peut elle déquiter qu'en ſe couvrant des drapeaux de ſon enfance? L'orgueil ne ſe peut-il cacher qu'en ſe renfermant dans la creche du Sauveur? Et faut-il que dans ce meſme lieu où on ne doit entendre que les cris de ſon innocence, on entende des bruits de detraction?

An non illi ſuperbiſſimi de Pſalmo, quorum prodiit ex adipe iniquitas eorum, *multò tutius operti ſunt iniquitate & impietate ſuâ: quam nos latemus ſub ſanctitate aliena? Quis*

N'eſt-ce pas de ces ſuperbes au dernier degré dont il eſt dit dans le Pſeaume: *Que leur iniquité eſt venuë de leur abondance:* avec cette difference neanmoins que nous ſommes beaucoup moins en ſeureté en cachant nôtre malice ſous l'apparence d'une ſainteté que nous n'avons pas; que

ces impies qui ſont couverts de leur iniquité ? Car qui eſt le plus impie de celuy qui fait profeſſion ouverte de l'impieté, ou de celuy qui la cache ſous une fauſſe ſainteté ? n'eſt-ce pas une double impieté, que d'ajoûter le menſonge à ſa malice ?

enim magis impius, an profitens impietatem, ac mentiens ſanctitatem? Nonne is qui etiam mendacium addens geminat impietatem.

Que diray-je donc pour noſtre defenſe ; moy même, qui crains de n'étre pas moins ſuſpect que les autres ; non pas à vous, mon Pere, qui me connoiſſez autant qu'on peut connoître un homme, & qui ſçavez mes ſentimens ſur ce ſujet ; mais à ceux qui ne me connoiſſent pas comme vous, & à qui je n'ay jamais parlé de cette matiere, dont je vous ay ſouvent entretenu.

Et quid dicam? Vereor ne fortè & ego ſuſpectus habear, non quidem vobis, Pater, non vobis, cui utique notum me novi, quantum in hac caligine homo homini innoteſcere poteſt: & ſpecialiter de hac re ſcio vos non ignorare quid ſentiam. Sed propter illos qui me nec ita ut vos cognoverunt, nec ſicut vobis hinc loqui ſoleo, loquentem audierũt.

Je m'addreſſe à vous, comme je vous ay dit plu-

Scribo vobis (quod & frequen-

ter audiſtis) ut quoniam ego per ſingulos ire, & ſingulis ſatiſfacere nequeo, ex me habeatis, unde quod de me certiſſimè ſcitis, eis pro me veriſſimè perſuadeatis. Neque enim timeo omnium oculis ſcribere quicquid de hac re vobis in aure locutus ſum.

ſieurs fois, afin que ne pouvant pas aller trouver un chacun pour le ſatisfaire, je vous rende un fidelle témoignage de moy-même, qui le puiſſe tous perſuader en ma faveur, & leur faire connoître la ſincerité de mes ſentimens, comme vous les ſçavez. Car je ne crains point d'écrire & d'expoſer aux yeux de tous tout ce que je vous ay dit à l'oreille ſur ce ſujet.

CHAPITRE II.

Il continuë à ſe juſtifier de cette calomnie: Il louë l'Ordre de Cluny.

QVis unquam me adverſus Ordinem illum vel coram audivit diſputantem, vel clam ſuſurrantem? Quem unquam de ordine illo niſi cum gaudio vidi, niſi cum ho-

QUi pourroit donc m'accuſer d'avoir jamais declamé contre cét Ordre, ou d'en avoir dit quelque mal en ſecret? J'ay toûjours vû avec joye les Religieux de cét Ordre, je les ay toûjours reçû avec honneur, je leur ay touſiours parlé avec

respect ; &, si je leur ay fait quelque exhortation ; ç'a tousiours esté avec beaucoup d'humilité.

Je l'ay dit, & je le dis encore que leur maniere de vivre n'a rien que de saint, que d'honneste, que de chaste, & qui ne soit plein de discretion ; qu'elle a esté instituée par nos Peres, que le S. Esprit en avoit arresté le dessein avant tous les siecles, & qu'en un mot elle est tres-propre à sauver les ames. Peut-on dire que je condamne, ou que je méprise un Ordre dont je parle en ces termes ? Il me souvient tres-bien que j'ay esté quelquesfois reçû dans quelques Monasteres de cét Ordre : & je prie nôtre Seigneur qu'il recompense ses serviteurs de l'humanité avec laquelle ils m'ont rendu dans mon infirmité des assistances au delà de ce qui estoit necessaire, & de l'honneur

nore suscepi, nisi cum reverentia allocutus, nisi cum humilitate adhortatus sum ?

Dixi, & dico: Modus quidem vitæ est sanctus, honestus, castitate decorus, discretione præcipuus, à Patribus institutus, à Spiritu sancto præordinatus, animabus salvandis non mediocriter idoneus. Egone vel damno vel despicio, quem sic prædico ? Memini me aliquando in aliquibus ejusdem Ordinis Monasteriis hospitio susceptum fuisse: reddat Dominus servis suis humanitatē quam infirmanti mihi ultra etiam quam necesse fuit, exhibuerunt, & honorem quo me plus quoque quàm

dignus fui dignati ſunt. Ipſorum me commendavi orationibus, interfui collationibus: ſæpè & de ſcripturis & ſalute animarum habui ſermonem cum multis, & publicum in capitulis, & privatum in cameris.

Quem unquam vel clàm vel palàm aut ab illo Ordine diſſuadere, aut ad noſtrum ut veniret perſuadere tentavi? An non potius multos cupientes venire repreſſi, venientes & pulſantes repuli? An non fratrem Nicolaum, ad Sanctum Nicolaum, & vobis duos de veſtris, vobis teſte, remiſi? Sed & duobus quibuſdam ejuſdem ordinis Ab-

qu'ils m'ont fait beaucoup plus grand que je ne meritois. Je leur ay demandé part à leurs prieres, j'ay aſſiſté à leurs conferences; ſouvent même je me ſuis entretenu avec eux de l'Ecriture ſainte, & de ce qui regarde le ſalut; & j'en ay diſcouru ou en public dans leur Chapitre, ou en particulier dans leurs chambres.

Me peut-on reprocher d'avoir jamais detourné publiquement ou en ſecret quelqu'un d'entrer en cét Ordre, & de luy avoir voulu perſuader de venir au nôtre? N'en ay-je pas plûtoſt arrêté pluſieurs qui y deſiroient venir, & refuſé pluſieurs qui ſe preſentoient, & qui preſſoient pour y entrer? N'ay-je pas renvoyé Nicolas au Monaſtere de Saint Nicolas? Vous m'eſtes témoin que je vous ay envoyé deux des voſtres. Vous ſçavez meſme que deux Ab-

bez de cét Ordre, qui me ſont fort amis, & que vous connoiſſez trop bien pour qu'il ſoit beſoin de vous les nommer, vous ſçavez, dis-je, qu'ils deſiroient paſſer à un autre Ordre, & qu'ils en formoient déja la reſolution; & que je l'ay empeché en leur perſuadant qu'ils ne devoient point laiſſer leurs Egliſes.

batibus, quorum ne nomina prodam, ipſi eos optimè noſtis, & nihilominus quam amicâ mihi familiaritate jungatur, ſcitis: nunquid non tamen ad alium ordinē (quod & vos non latuit) migrare deſiderantibus, jamque deliberantibus, noſtrum eis diſſuaſorium conſilium obviavit, ac ne ſuas deſererent cathedras effecit?

Comment peut-on donc penſer ou dire que je condamne un Ordre où je conſeille même à mes amis de demeurer, & où je renvoye les Religieux qui en veulent ſortir pour entrer parmi nous: Un Ordre enfin dont je demande avec empreſſement la participation des prieres, & la reçois avec une grande devotion?

Cur igitur ordinem damnare putor, vel dicor, cui amicos meos deſervire ſuadeo, cui ſuos ad nos venientes monachos reddo, de quo & mihi orationes tàm ſollicitè requiro, tàm devote ſuſcipio?

CHAPITRE III.

Ce n'est point condamner un Ordre que de n'en estre pas, ou de n'y pas entrer. La diversité des Ordres Religeux n'est point blamable, lors qu'ils sont unis par la charité.

AN fortè qui juxta alium ordinem conversari videor, propterea suspectus hinc habeor? Sed eadem ratione & vos & nostro derogatis quicunque aliter vivitis. Ergo & continentes & conjuges invicem se damnare putentur, quod suis quique legibus in Ecclesia conversantur. Monachi quoque ac regulares Clerici sibi invicem derogare dicantur, quia propriis ab invicem observantiis separan-

JE ne vois donc rien qui puisse faire naître de soupçon, si ce n'est peut-étre que je vis dans un Ordre qui est different du vostre. Mais par cette même raison vous ne condamnez pas moins le nostre, que nous le vostre; puisque vous vivez aussi d'une autre maniere que nous. On en pourroit même conclure que les mariez & ceux qui ne le sont pas, se condamnent les uns les autres, en ce que ces deux états qui se trouvent dans l'Eglise, ont des regles bien differentes. Il faudroit encore dire que les Moines & les Clercs Reguliers se font injure les uns aux autres, parce

ce qu'ils ne ſuivent pas les mêmes obſervances. Il faudroit auſſi par la même neceſſité conclure que Marie & Marthe n'ont pû plaire toutes deux à JESUS-CHRIST parce qu'elles ont taché de luy plaire en luy rendant des devoirs de pieté ſi differens: & que ſi la devotion de l'une luy a plû, les bons offices de l'autre luy ont eſté deſagreables.

tur. Mariam denique & Martham necesse ſit aut utramque aut alteram Salvatori diſplicere, cui nimirum tam diſſimili ſtudio devotionis contendunt ambæ placere.

Enfin ſuivant cette raiſon, il ne pourroit y avoir ny union ny paix dans toute l'Egliſe qui eſt composée de differens Ordres, au ſens du Pſeaume où elle eſt comparée à une Reyne parée de divers ornemens. Car quelle paix & quel repos y trouvera-t'on, ſi celuy qui vit d'une maniere mépriſe tous les autres qui ne vivent pas comme luy; ou s'il s'imagine d'en eſtre mepriſé: eſtant impoſſible qu'un homme ſoit de tous les Ordres, ou

Et hac ratione in tota Eccleſia, (quæ utique tam pluribus tamque variatur diſſimilibus ordinibus, utpote regina quæ in Pſalmo legitur circumamicta varietatibus) nulla pax, nulla prorſus concordia eſſe putabitur. Quæ enim ſecura quies, qui tutus in ea ſtatus invenietur, ſi unus quilibet homo unum quemlibet

ordinem eligens alios aliter viventes aut ipse aspernetur, aut se ab ipsis sperni suspicetur, præsertim cũ tenere impoßibile sit vel unum hominẽ omnes ordines, vel unum ordinem omnes homines?

qu'un seul Ordre renferme tous les hommes.

Non sum tam hebes, ut non agnoscam tunicam Ioseph, non illius qui liberavit Ægyptum, sed qui salvavit mundum, & hoc non à fame corporis, sed à morte simul animæ & corporis. Notißima quippe est, quia polymita, id est, pulcherrima varietate distincta, sed & sanguine apparet intincta: non quidem hœdi qui peccatum significat, sed agni, qui designat inno-

Je ne suis pas si stupide que je ne connoisse bien la robe de Joseph, non pas de celuy qui a delivré l'Egypte de la famine; mais de celuy qui a sauvé le monde de la mort de l'ame & du corps. Cette robe est tres-connuë; & ce qui la fait considerer, c'est qu'elle est bigarrée, c'est à dire, qu'elle est de diverses couleurs qui font un mélange fort agreable. Ce qui la rend encore considerable, c'est qu'elle est teinte du sang, non pas d'un bouc, qui estoit la figure du peché, mais d'un agneau qui represente l'innocence. De sorte

qu'elle eſt teinte de ſon propre ſang, & non pas de celuy de quelque autre.

C'eſt cét Agneau qui a eu tant de douceur & de patience, qu'il n'a pas ouvert la bouche pour ſe plaindre de ceux, je ne dis pas qui le tondoient, mais qui le faiſoient mourir. C'eſt cét Agneau qui a ôté les pechez du monde, & qui n'en a jamais commis aucun. Les freres de Joſeph envoyerent autrefois dire à Jacob: *Nous avons trouvé cette robe, voyez ſi ce n'eſt point celle de voſtre fils.* Voyez donc auſſi, mon Dieu, ſi c'eſt-là la robe de voſtre Fils bien-aimé. Reconnoiſſez, Pere tout-puiſſant, cette robe que vous avez donnée à JESUS-CHRIST voſtre Fils, & que vous avez tiſſuë de differentes couleurs, en faiſant les uns Apoſtres, quelques-uns Prophetes, les autres Evangeliſtes, & les autres Paſteurs & Docteurs, & le re-

centiam, hoc eſt ſuo ipſius, non alieno.

Ipſe eſt profectò agnus manſuetiſſimus, qui coram non quidem tondente, ſed occidente ſe obmutuit: qui peccatum non fecit, ſed abſtulit peccata mundi. Miſerunt autem qui dicerent ad Iacob. Hanc invenimus: vide utrum tunica filii tui ſit, an non. *Vide & tu Domine utrum hæc ſit tunica dilecti filii tui.* Re*cognoſce omnipotens Pater, eam quam feciſti Chriſto filio tuo polymitam, dando quidem quoſdam Apoſtolos, quoſdam autem Prophetas, alios verò Evangeliſtas, alios Paſtores & Do-*

ctores, & cætera quæ in ejus ornatu mirifico decenter apposuisti, ad consummationem utique sanctorum occurrentiū in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi. *Dignare etiam Deus pretiosissimi purpurā sanguinis quo aspersa est recognoscere, & in purpura præclarum insigne ac gloriosissimum indicium obedientiæ.* Quare ergo, *inquit*, rubrum est vestimentū tuū? Torcular, *ait*, calcavi solus, & de gentibus non est vir mecum.

ste que vous y avez étably avec un ordre si admirable, pour travailler à la perfection des Saints qui parviennent à l'état d'un homme parfait selon la mesure de l'âge où JESUS-CHRIST soit pleinement formé en nous. Reconnoissez y, mon Dieu, la pourpre du Sang tres-precieux dont elle est teinte, & dans cette pourpre les marques illustres & éclatantes de la plus parfaite obeïssance. *D'où vient donc*, luy dit-il, *que vos vétemens sont rouges? C'est*, luy répond-il, *que j'ay foulé tout seul la vandange dans le pressoir, & que nul autre ne m'a soulagé dans ce travail.*

Itaque quandoquidē factus est obediens Patri usque ad torcular crucis, quod

JESUS-CHRIST ayant donc esté obeïssant à son Pere jusques au pressoir de la Croix, où il a foulé seul la

vandange ſans aucun autre ſecours, comme il eſt écrit dans un autre endroit ; *je ſuis ſeul juſques à ce que j'aye achevé ma courſe :* Dieu l'a élevé à une ſouveraine grandeur, & luy a donné un nom qui eſt au deſſus de tous les noms ; afin qu'au nom de JESUS tout genou flechiſſe au Ciel, ſur la terre, & dans les enfers. Que reſte-t'il ſinon qu'il monte en haut, qu'il amene captive une multitude de captifs, & qu'il repande ſes dons ſur les hommes ? Mais quels dons leur diſtribuera-t'il ? Il laiſſe ſa robe à l'Egliſe qui eſt ſon Epouſe, pour gage de ce qu'elle doit heriter ; cette robe, dis-je, qui eſt de diverſes couleurs, qui eſt ſans couture, & d'un ſeul tiſſu depuis le haut juſques en bas.

Elle eſt de diverſes cou-

utique ſolus calcavit ſolum quippe brachiũ ſuum auxiliatũ eſt ei, juxta illud in alio loco: Singulariter ſum ego donec tranſeam : *Iam ergo exalta eum Deus, & da ei nomẽ quod eſt ſuper omne nomen,* ut in nomine Jeſu omne genu flectatur cæleſtiũ, terreſtriũ, & infernorum. *Aſcendat in altum, captivã ducat captivatam, & donet dona hominibus. Quæ dona? Relinquat videlicet ſponſæ ſuæ Eccleſiæ pignus hæreditatis, ipſam tunicã ſuam : tunicam ſcilicet polymitã, eandemque inconſutilem & deſuper contextam per totum.*

Sed polymitam ob

multorum Ordinum, qui in ea sunt, multimodam distinctionem: inconsutilem verò propter indissolubilis charitatis individuam unitatem. Quis me, *inquit*, separabit à charitate Christi? *Audi quomodo polymitã.* Divisiones, *ait*, gratiarum sunt, idem autem spiritus: & divisiones operationũ sunt, idem verò Dominus. *Deinde diversis enumeratis charismatibus, tanquam variis tunicæ coloribus, quibus cõstet eam esse polymitam, ut ostendat etiã inconsutilem, & desuper contextam per totũ, adjungit.* Hæc autem operatur unus atque idem

leurs, par la difference des Ordres dont elle est composée; & elle est sans couture par l'unité indivisible de la charité qui ne se partage point? Qui me pourroit separer de l'amour de JESUS-CHRIST, dit l'Apostre? Voulez vous apprendre le mystere de ces differentes couleurs? écoutez le même où il dit qu'il y a diversité de dons spirituels, mais qu'il n'y a qu'un même esprit, & qu'il y a diversité d'operations spirituelles, mais qu'il n'y a qu'un même Seigneur. Et enfin aprés avoir rapporté ces dons differens, comme autant de diverses couleurs qui font la beauté de cette robe; pour faire voir qu'elle est aussi sans couture, & d'un seul tissu depuis le haut jusques en bas, il ajouste que c'est un seul & même Esprit qui fait toutes ces choses, distribuant à chacun ces dons selon qu'il luy plaist, parce-

que la charité a esté repanduë dans nos cœurs par le Saint Esprit qui nous a esté donné. Qu'on ne partage donc point cette robe ; mais que l'Eglise la possede entiere & sans division ; puisque c'est d'elle qu'il est écrit : La Reine s'est tenuë à vostre droite véțuë d'un brocar d'or, parée de divers ornemens.

spiritus dividens singulis prout vult. Charitas *quippe* diffusa est in cordibus nostris per Spiritum sanctũ qui datus est nobis. *Non ergo dividatur, sed totam & integram hareditario jure sortiatur Ecclesia, quia & de illa scriptum est.* Astitit regina à dextris tuis in vestitu deaurato, circundata varietate.

Il est donc vray que chacun a sa sagesse selon les differens dons que chacun reçoit de Dieu, l'un d'une maniere, l'autre d'une autre; soit dans l'Ordre de Cluny, soit dans l'Ordre de Cisteaux, soit parmy les Clercs Reguliers, ou parmy les Laiques. Enfin en tout Ordre, en toute nation, en tout

Itaque diversi diversa sapientes dona, alius quidem sic, alius verò sic : sive Cluniacenses, sive Cistercienses, sive Clerici regulares, sive etiam laici fideles : omnis denique ordo, omnis lingua, omnis sexus, omni

ætas, omnis conditio, in omni loco, per omne tempus, à primo homine usque ad novissimum. Nam & propter hoc talaris dicta est, quod ad finẽ usque pertingat, dicente Propheta: Nõ est qui se abscondat à calore ejus: *nimirum congruens ei cui & facta est, qui perhibente videlicet alia Scriptura, & ipse* attingit à fine usque ad finem fortiter, & disponit omnia suaviter.

sexe, en tout âge, en toute condition, en tout lieu, & en tout temps, depuis le premier homme jusques au dernier, on a vû cette diversité. Et c'est ce qui a fait dire de cette robe mystique que c'est une longue robe, parce qu'elle s'étend jusqu'aux extremitez, & que c'est elle dont le Prophete a dit qu'il n'y a aucune partie qu'elle ne couvre & n'echauffe, comme estant fort propre à celuy pour qui elle a esté faite, & de qui il est écrit qu'il s'étend avec force d'une extremité à l'autre, & qu'il dispose toutes choses avec douceur.

CHAPITRE IV.

Que la Charité luy fait embrasser tous les Ordres, quoy que sa profeſſion l'attache à un ſeul.

UNiſſons nous donc tous, afin de ne compoſer qu'une même robe: & n'en faiſons qu'une de nous tous: une, dis-je, de nous tous; puiſque l'Epoux dit que ſa colombe, que ſa belle & ſon accomplie eſt unique, quoy qu'elle ſoit compoſée de pluſieurs & de differentes parties. Ce n'eſt donc ny vous ſeul, ny vous ſans moy, ny l'un ſans l'autre, mais vous & moy & tous les fideles enſemble qui ſommes cette unique & uniquement belle; pourvû que nous ayons ſoin de conſerver l'unité de l'eſprit pour le bien de la paix. Non, non, ce n'eſt pas ſeulement noſtre Ordre, ny le voſtre ſeul, mais le voſtre & le noſtre, qui appartiennent

OMnes ergo concurramus pariter in unam tunicam, & ex omnibus conſtet una: ex omnibus inquam una. Nam etſi ex pluribus & diverſis, una eſt *tamen* columba mea, formoſa mea, perfecta mea. *Alioquin nec ego ſolus, nec tu ſine me, nec ille ſine utroque, ſed ſimul omnes ſimus illa una ſi tamen ſolliciti ſumus ſervare unitatem ſpiritus in vinculo pacis. Non inquam tantum ordo noſter, aut ſolus veſter ad illam pertinet*

viam, ſed noſter ſimul & veſter : niſi forte (quod abſit) invicem invidentes, invicem provocantes, invicem mordeamus, & ab invicem conſumamur, & ſic non poßit nos Apoſtolus uni illi viro cui deſpondit, virginem caſtam exhibere Chriſto. Veruntamen illa una dicit in Canticis : Ordinavit in me charitatem, *ut etſi una in charitate, diviſa tamen ſit ordinatione.*

à cette unique qui eſt l'épouſe de JESUS-CHRIST : ſi par malheur il n'arrive (ce que Dieu ne permette jamais) que nous ſoyons envieux les uns des autres, & nous nous piquions les uns les autres, juſqu'à nous dechirer & à nous détruire nous meſme : en ſorte que l'Apoſtre ne puiſſe dire de nous qu'il nous a fiancez à cét unique Epoux qui eſt JESUS-CHRIST, pour nous preſenter à luy comme une vierge toute pure. N'eſt-ce pas cette vierge que toute l'Ecriture appelle une, & qui dit dans les Cantiques, que Dieu a mis en elle l'amour dans un ſi bel ordre ; qu'encore qu'elle ſoit une en amour, elle eſt comme partagée par les divers degrez de cét amour ?

Quid ergo? Ciſtercienſis ſum, damno igitur Cluniacenſes? Abſit, ſed diligo, ſed

Partant quelle conſequence : je ſuis de l'Ordre de Ciſteaux, donc je condamne ceux qui ſont de l'Ordre de

Cluny? Bien loin de cela, je les cheris, je les estime, je les louë. Pourquoy donc, me dira quelqu'un, ne vous mettez vous pas dans cét Ordre que vous louez tant? Ecoutez la raison que vous en donne l'Apostre, lorsqu'il dit qu'un chacun demeure en l'estat où Dieu l'a appellé. Si vous me demandez pourquoy si j'avois ces sentimens de cét Ordre, je ne l'ay pas choisy dez le commencement de ma conversion; je vous réponderé ce que Saint Paul dit ailleurs: que tout est permis, mais que tout n'est pas avantageux: & qu'ainsi si je ne suis pas entré dans cét Ordre, ce n'est pas que je n'y aye reconnû beaucoup de vertu & de sainteté; mais parceque je suis charnel étant comme vendu pour estre assujetty au peché, & que je connoissois bien que la maladie de mon ame avoit besoin d'une medecine plus forte.

prædico, sed magnifico. Cur ergo, inquis, ordinem illum non tenes, si sic laudas? Audi propter hoc quod Apostolus ait: Unusquisque in ea vocatione in qua vocatus est, permaneat. *Quod si quæris cur & à principio non elegerim, si talem sciebam? Respondeo. Propter id quod rursus ait Apostolus:* Omnia mihi licent, sed non omnia expediũt. *Non quod scilicet ordo sanctus & justus non sit, sed quia ego carnalis eram venundatus sub peccato, & talem animæ meæ languorem sentiebam, cui fortior esset potio necessaria.*

Et diversis morbis diversa conveniunt medicamenta, & fortioribus fortiora. Fac duos homines febribus anxiari, quartanis unum, alterũ tertianis. Commendet autem qui quartanis laborat, tertiano aquam, pyra, & frigida quæque sumenda, cum tamen ab his ipse abstineat, vinumque & cætera calida utpote sibi congruentia sumat. Quis rogo, hinc eum rectè reprehendat? Si diceret ille, Cur tu aquam non bibis quam ita laudas? an non rectè responderet, & tibi eam fideliter tribuo, & mihi salubriter subtraho?

On donne de differens remedes selon les differentes maladies; aux maladies extremes il faut des remedes violens. Representez vous deux personnes qui ont la fievre, un la quartre, & l'autre la tierce. Que celuy qui a la fievre quarte ordonne à celuy qui a la fievre tierce de ne boire que de l'eau, de manger des poires, & de ne prendre que ce qui le peut rafraichir: quoy que pour luy, il s'abstienne de toutes ces choses, qu'il boive du vin, & n'use que de ce qui le doit echauffer, sçachant ce qui luy est bon. Je vous demande si on le peut blâmer? Et si celuy qui a la fievre tierce, luy demandoit: d'ou vient que vous ne beuvez point d'eau, vous qui me l'ordonnez & qui la loüez tant? L'autre ne luy réponderoit-il pas: si je vous l'ordonne, c'est pour ne vous tromper pas; & si je m'en

abstiens, c'est pour ma santé.

C'est enfin comme si on vouloit exiger de moy que je fusse de tous les Ordres, parce que je les estime tous. Car je cheris & j'estime tous les Ordres de l'Eglise, où on vit selon les regles de la pieté & de la justice Chrétienne. Il est vray que mes exercices m'attachent à un Ordre, mais la charité me les fait embrasser tous : & je puis dire avec asseurance que cette charité me fait avoir part aux bonnes œuvres de ceux dont je n'observe pas les regles. Je dis bien plus, que c'est vous qui devez prendre garde à vous méme : car il se pourroit bien faire que tout le bien que vous avez fait jusques icy, vous soit inutile : & il le seroit sans doute, si vous avez perdu la charité : mais il ne se peut faire que j'aime inutilement le bien que vous faites. O que la

Denique requiratur etiam à me, cur omnes ordines laudem, omnes non teneo? Laudo enim omnes & diligo, ubicunque piè & justè vivitur in Ecclesia, unum opere teneo, cæteros charitate. Faciet autem charitas (fidenter loquor) ut ne illorum quidem fructu fraudar, quorum instituta non sequor. Plus aliquid dicam. Tu tibi cautè age. Potest namque fieri, quia frustra tu laboraveris: ut autem ego frustra diligam bonum quod operaris, fieri omnino non potest. O quanta fiducia charitatis! Alius operatur non amans, & alius a-

mat nihil operans. Ille quidem suum opus perdit: illius vero charitas nunquam excidit.

charité nous donne une grande confiance ! l'un agît sans aimer, & l'autre aime sans agir. Celuy-là perd le fruit de ce qu'il fait ; & la charité de celuy-cy ne se perd point.

Et quid mirum si in hoc exilio peregrinante adhuc Ecclesia quædam hujuscemodi sit pluralis (ut ita dixerim) unitas, unaque pluralitas cum in illa quoque patria quando jam ipsa regnabit, nihilominus fortè talis aliqua dispar quodammodo æqualitas futura sit? Inde etenim scriptum est: In domo patris mei mansiones multæ sunt. *Sicut itaque illic multæ mansiones in una domo, ita hic multi ordines sunt in Eccle-*

Quelle merveille que dans ce monde, qui est un lieu d'exil par où l'Eglise ne fait que passer, se trouve cette espece d'unité dans la multiplicité, & de multiplicité dans l'unité : vû que dans le Ciel, qui est sa Patrie où elle doit regner, il y aura quelque difference dans le bonheur des Saints, qui joüiront à la verité de la mesme gloire, mais d'une maniere tres-inegale. *Il y a*, dit le Prophete, *plusieurs demeures dans la maison de mon Pere.* Comme il y a donc plusieurs demeures dans une maison ; ainsi il y a plusieurs Ordres dans une mesme Eglise : & comme il y a en ce monde diversité de dons spirituels ;

quoy qu'il n'y ait qu'un même esprit ; ainsi dans le Ciel il y aura diversité de gloire, quoy qu'il n'y ait qu'une même maison.

sia una: & *quomodo hic* divisiones gratiarũ sunt : idem autem spiritus : *ita ibi distinctiones quidem gloriarum, sed una domus.*

Enfin c'est la charité qui fait toute l'unité qui se trouve soit en la terre, soit au Ciel: & toute la diversité qui se voit en ce monde, ne consiste que dans la difference des actions qui s'y font, & des Ordres qui y sont établis. Mais toute la diversité qui est dans le Ciel, vient de la difference des merites qui sera connuë de tous & disposée dans un tres bel ordre.

Porrò unitas tam hic quàm ibi una consistit in una charitate: diversitas autem hic quidem in ordinum vel operationum multifaria divisione, illic verò in quadam meritorum notissima sed & ordinatissima distinctione.

L'Eglise n'ignoroit pas cét accord qui est entre les differentes parties qui la composent, lors qu'elle a dit que Dieu l'avoit conduite par les sentiers de la justice pour la gloire de son nom : voulant marquer la multiplicité

Intelligens denique Ecclesia hanc suam quodammodo discordẽ concordiam, concordemve discordiam : Deduxit me, *inquit*, super semitas justitiæ

propter nomen ſuum. *Ponens quippe ſemitas pluraliter, & juſtitiæ ſingulariter, nec diverſitatem prætermiſit operationum, nec unitatem operantium.*

des operations, par les voyes dont elle parle au plurier; & l'unité de ceux qui operent, par le mot de juſtice, qu'elle met au ſingulier.

Prævidens quoque & illam in cœleſtibus diſcretam unitatem futuram, devotiſſimè læta decantat: Plateæ tuę Hieruſalem ſternétur auro mundo, & per omnes vicos tuos Alleluja cantabitur. *Audiens enim plateas & vicos, coronas & glorias diverſas intellige. In auro, quo uno metallo illa civitas ornata deſcribitur, & uno Alleluja, quod cantandum perhibetur, diſſimilium ſpecierum*

Auſſi eſt-ce en prevoyant cette unité qui doit étre compoſée de merites differens, & de diverſes recompenſes, qu'elle chante dans les tranſports de ſa devotion, que les places de Jeruſalem ſeront pavées de pur Or, & qu'en toutes les ruës on y chantera *Alleluia.* Car quand elle dit, les places & les ruës, elle nous veut faire entendre qu'il y a de differentes couronnes & divers degrez de gloire: & par cét or qui doit faire tout l'ornement de la Jeruſalem Celeſte, & par cét unique *Alleluia* qui s'y doit chanter, elle nous marque que le brillant de tout ce qui la doit embellir, ne ſera qu'un luſtre;

ſtre ; & qu'une même devotion animera tous ces bienheureux eſprits.

ſimilem pulchritudinem,& multarum mentium unam devotionem attende.

Il ne faut donc pas croire qu'il n'y ait qu'un chemin qui conduiſe à ce lieu où il y a pluſieurs demeures : mais chacun doit prendre garde au chemin qu'il tient pour y arriver, de crainte qu'au milieu de tant de routes differentes il ne s'égare, & ne s'éloigne de la juſtice qui eſt unique : comme au contraire quelque chemin qu'il prenne de ceux qui conduiſent à quelqu'une de ces demeures, il arrivera à la maiſon de ſon Pere : puiſque c'eſt eſtre dans un logis, que de demeurer dans quelqu'une des chambres.

Non igitur una tantum ſemita inceditur, quia nec una eſt manſio quò tenditur. Viderit autem quiſque quacunque incedat, ne pro diverſitate ſemitarum ab una juſtitia recedat, quoniam ad quamlibet manſionem ſua quiſque ſemita pervenerit, ab una domo Patris exors non erit.

Il eſt vray encore une fois que comme entre les étoiles l'une eſt plus brillante que l'autre ; de même dans la reſurrection des morts, quoy que tous les juſtes doivent

Veruntamen ut ſtella ab ſtella differt in claritate: ſic erit, *ait*, & reſurrectio mortuorum : *Nam etſi*

fulgebunt juſti ſicut ſol in regno Patris eorum: alii tamen aliis amplius, pro diverſitate meritorum. Quæ ſanè merita ſciendum non ſic in hoc ſæculo ut in illo facilè ab homine poſſe diſcerni: quippe cum hic tantum opera videantur, illic etiam corda nihil impediat intueri.

eſtre êclatans comme le Soleil dans le Royaume de leur Pere ; les uns toutefois le feront plus que les autres, ſelon la difference & l'inégalité de leurs merites, que nous ne connoiſſons point en ce monde, mais qu'il ſera aiſé de diſcerner dans l'autre.

Siquidem radiante ubique ſole juſtitiæ, tunc manifeſta erunt abſcondita cordium. *Et ſicut non eſt nunc* qui ſe abſcondat à calore ejus, *ita tunc non erit qui ſe occultet à ſplendore ipſius. Et de operibus quidem ſæpe incerta, & ob hoc periculoſa ſententia fertur, cum mul-*

Nous ne voyons icy que les actions exterieures ; mais on decouvrira-là juſqu'aux plus ſecrets mouvemens du cœur : car le Soleil de juſtice penetrant tout de ſes lumieres, les ſentimens du cœur ne pourront eſtre cachez : & comme à preſent il n'y a rien que ſa chaleur n'echauffe, de meſme il n'y aura rien alors que la lumiere n'éclaire : Quant aux actions on en juge ſouvent avec peu d'aſſeurance &

beaucoup de peril : parce qu'il arrive tres-ſouvent que c'eſt en ceux qui ſont plus de ces actions éclatantes où il y a moins de vertu.

toties minus juſtitiæ habeant, qui magis operantur.

CHAPITRE V.

Il réprend ſeverement les Religieux qui portent envie aux autres Ordres, ou qui en médiſent.

IL faut donc maintenant que je m'adreſſe à nos Religieux qui condamnent, à ce qu'on dit, tous les autres Ordres ; ſans avoir aucun égard à la deffenſe que fait l'Apoſtre, de ne point juger avant le temps, juſques à ce que le Seigneur vienne qui produira dans la lumiere ce qui eſt caché dans les tenebres, & découvrira les plus ſecretes penſées des cœurs. Ceux-là ne s'apperçoivent pas qu'en s'efforçant d'établir leur juſtice, comme s'il n'y avoit de ver-

VNde nunc mihi convenienda ſunt quidam *de ordine noſtro, qui contra illam ſententiam,* Nolite ante tempus judicare, quoaduſque veniat Dominus, qui & illuminabit abſcondita tenebrarum, & manifeſtabit conſilia cordium: *aliis ordinibus derogare dicuntur, & ſuam juſtitiam ſolam vo-*

lentes constituere, justitiæ Dei non sunt subjecti: quos profectò (si qui tamen hujuscemodi sunt) nec nostri, nec cujuspiam esse ordinis verius dixerim. Quippe qui etsi ordinatè viventes, superbè tamen loquentes, cives se faciunt Babylonis, id est, confusionis, imò filios tenebrarū, ipsiusque gehennæ, ubi nullus ordo, sed sempiternus horror inhabitat.

tu que la leur, ils s'éloignent de la justice & n'ont aucune vertu. C'est à ces presomptueux, s'il s'en trouve parmy nous, que je declare qu'ils ne sont point de nostre Ordre; ny, pour mieux dire, d'aucun: mais qu'encore que leur vie soit reglée; s'ils parlent des autres avec cét orgueil, ils deviennent les citoyens de Babylone, c'est à dire, de confusion, ou plûtost des enfans de tenebres, & de l'enfer mesme, où il n'y a aucun Ordre & où il n'y aura jamais que confusion & horreur.

Vobis ergo, inquam fratres, qui etiam post auditam illam Domini, de Pharisæo & Publicano, parobolam, de vestro instituto præsumentes, cæteros aspernamini, dicitis (ut dicitur) solos vos homi-

Je parle donc à vous, mes Freres, qui aprés avoir tant de fois entendu la parabole du Pharisien & du Publicain, ozés bien encore mettre vostre confiance en l'observation de vos Règles, & mépriser les autres jusques à dire (si ce qu'on veut faire croire est veritable) que

de tous les hommes il n'y a que vous qui soyez justes, ou que du moins vous estes les plus saints de tous les hommes : qu'entre les Moynes vous estes les seuls qui vivez dans l'exacte observance, & que tous les autres ne gardent point la Regle. Qui estes vous, pour ozer ainsi condamner les serviteurs d'autruy ? S'ils tombent, ou s'ils demeurent fermes ; cela regarde leur maître. Qui vous a établis leurs juges ? De plus, si vostre Ordre vous enfle le cœur, quel ordre est-ce que de rechercher si curieusement les moindres pailles dans l'œil de vostre frere, & n'oster pas une poutre du vostre ? Si vous faites gloire de bien observer vostre Regle : pourquoy violez vous la premiere de toutes les Regles par vos médisances ? Pourquoy jugez vous avant le temps, contre la loy de l'Evangile :

num esse justos, aut omnibus sanctiores : solos vos monachorũ regulariter vivere, cæteros verò regulæ potius existere transgressores. Primò quid ad vos de alienis servis ? Suo Domino stant, aut cadunt. Quis vos constituit judices super eos ? Deinde si ita, ut dicitur, de ordine vestro præsumitis: qualis ordo est, ut antequam de suo quisquam trabem ejiciat, ut fratrum oculis tam curiosè festucas perquirat ? Qui in regula gloriamini, cur contra regulam detrahitis ? Cur contra Evangelium ante tempus *& contra Apostolũ,* alienos servos, *judicatis ? An regu-*

la non concordat Evangelio vel Apostolo? Alioquin regula jam non est regula, quia non recta.

& pourquoy condamnez vous les serviteurs d'autruy, contre la defense de l'Apôtre? Est-ce que vostre Regle est contraire aux commandemens de l'Evangile & à la Doctrine de S. Paul? si cela est; ce n'est plus une Regle, parce quelle n'est pas droite.

Audite, & discite ordinem, qui contra ordinem aliis ordinibus derogatis. Hypocrita, *inquit*, ejice primùm trabem de oculo tuo, & sic videbis ejicere festucam de oculo fratris tui. *Quæris quam trabem? An non grandis & grossa trabes est superbia, qua te putas esse aliquid, cum nihil sis? Insanissimè tibi tanquam sanus exultas, & aliis*

Ecoutez donc, & apprenez la veritable Regle, vous qui pechez contre elle, en médisant de tous ceux qui n'observent pas la vostre. *Hypocrite*, vous dit elle, *ôtez premierement la poutre de vostre œil, & aprés cela vous verrez comment vous pourrez tirer la paille de l'œil de vostre frere.* Vous me demanderez: quelle poutre? Quoy, n'est-ce pas une grande & grosse poutre, que cét orgueil, qui vous enfle le cœur, & vous fait croire que vous estes quelque chose, quoy que vous ne soyez rien? N'est-ce pas se flatter sottement d'estre

en parfaite ſanté, que de faire inſulte aux autres pour une paille, en portant ſoy-même une poutre? O mon Dieu, dites vous, je vous rend graces de ce que je ne ſuis pas comme le reſte des hommes, qui ſont voleurs, injuſtes, adulteres: pourſuivez malheureux & dites, médiſans: ce n'eſt pas là la moindre des fautes. Ne l'omettez donc pas dans le denombrement ſi exact que vous faites des autres. Que ſi vous eſtimez que ce n'eſt rien, ou que c'eſt tres-peu de choſe: écoutez l'Apoſtre, qui vous dit que les médiſans ne poſſederont point le Royaume de Dieu. Ecoutez Dieu même qui vous menace par la bouche de ſon Prophete, & vous dit: *Ie vous répondré, & vous preſenteré à vous meſme.* C'eſt au médiſant qu'il parle, comme il paroiſt par ce qu'il a dit auparavant. Et c'eſt certes avec bien de la

vaniſſimè, trabem portans, de feſtucis inſultas? Gratias, *inquis*, ago tibi Deus, quia non ſum ſicut cæteri hominum, injuſti, raptores, adulteri. *Sequere ergo, & dic*, detractores. *Neque enim minima eſt hæc feſtuca inter cæteras. Quare cum diligenter alias enumeres, iſtam taces? Si pro nulla vel minima habes, audi Apoſtolum.* Neque maledici, *ait*, regnũ Dei poſſidebunt. *Audi & Deum in Pſalmo comminantem.* Arguam te, *inquit*, & ſtatuam contra faciem tuam. *Quod quia detractori loquatur, certum eſt ex præce-*

dentibus. Et quidem justè ad se retorquẽdus, & se compellendus est intueri, qui avertens faciem suam à se, aliena potius mala, quam sua solet curiosius perscrutari.

justice qu'on rappelle à luy mesme un homme qui se cache à ses yeux, & recherche les pechez des autres avec plus de curiosité que les siens.

CHAPITRE IV.

Qu'on ne doit pas faire une aussi grande attention aux observances exterieures, qu'à celles qui forment l'homme interieur.

AT, inquiunt, quomodo Regulam tenent, qui pelliceis induuntur, sani carnibus, seu carnium pinguedine vescuntur; tria vel quatuor pulmentaria unâ die (quod regula prohibet) admittunt: opus manuum quod jubet

MAis, disent-ils, se peut on persuader que ceux là gardent la Regle, qui sont vétus de bonnes fourures, qui mangent de la chair & de la meilleure; & à qui on sert tous les jours trois ou quatre plats, contre la deffense expresse de la Regle, qui ne travaillent point des mains, comme elle l'ordonne; & qui enfin y changent,

ajoûtent ou retranchent, comme il leur plaît ?

Tout cela est vray : mais faites attention à la loy de Dieu, à laquelle la Regle de S. Benoît n'a rien qui soit contraire. Cette loy divine nous enseigne que le Royaume de Dieu est au dedans de vous, c'est à dire, qu'il n'est pas dans les choses exterieures, ny dans les habits, ny dans la nourriture ; mais qu'il est dans la vertu de l'homme interieur. Ce qui a fait dire à l'Apôtre que le Royaume de Dieu ne consiste pas dans le boire ny le manger ; mais dans la justice, dans la paix, & dans la joye que le Saint Esprit donne : & ailleurs, *Le Royaume de Dieu ne consiste pas dans des paroles, mais dans la vertu du S. Esprit.*

Vous reprochez à vos freres qu'ils ne gardent pas des

non faciunt : multa denique pro libitu suo vel mutant, vel augent, vel minuunt?

Rectè. Non possunt hæc negari. Sed attendite in regulam Dei, cui utique non dissonat institutio sancti Benedicti: Regnum Dei, *inquit*, intra vos est, *hoc est, non exterius in vestimentis aut alimentis corporis, sed in virtutibus interioris hominis. Unde Apostolus:* Regnum Dei non est esca & potus, sed justitia & pax, & gaudiũ in Spiritu sancto. *Et rursus:* Regnum Dei nõ est in sermone, sed in virtute.

De corporalibus itaque observantiis, fra-

tribus calumniam struitis, & quæ majora sunt regulæ, spiritualia scilicet instituta relinquitis, camelumque glutientes, culicem liquatis? Magna abusio. Maxima cura est, ut corpus regulariter induatur, & contra regulam suis vestibus anima nuda deseritur.

observances qui ne sont que de discipline exterieure ; & vous violez les principaux points de vostre Regle, qui doivent former en nous l'homme spirituel. Et ainsi vous qui passez ce que vous beuvez de peur d'avaler un moucheron, vous avalez un chameau : Quel abus ? vous prenez grand soin que vos habits soient conformes à la Regle ; & vous laissez vostre ame toute nuë, sans vous mettre en peine de la revétir de vertus, comme la Regle vous l'ordonne.

Cum tanto studio tunica & cuculla corpori procurentur, quatenus cui deerunt, monachus non putetur : cur similiter spiritui pietas & humilitas, quæ profectò spiritualia indumenta sunt, non providentur ? Tunicati & elati abhor-

Puisque vous avez tant de soin d'avoir une robe & un froc, sans qui on ne vous prendroit pas pour un Moine; pourquoy en prenez vous moins de revétir vostre ame de la pieté & de l'humilité, qui en doivent estre les vétemens ? sous la simplicité de nos robes, mais enflez d'orgueil, nous condamnons les fourrures : comme si une

humilité couverte de peaux ne valoit pas beaucoup plus qu'un orgueil caché ſous nos robes. Pourquoy donc condamner l'uſage des fourrures, ſur tout aprés que Dieu a revétu de peaux les premiers hommes ; & que Saint Jean, qui eſt le Pere des Solitaires, s'eſt non ſeulement fait une ceinture de peaux, mais s'en eſt revétu, & non pas d'une robe de laine ?

remus pelliceas, tanquam non melior ſit pellibus involuta humilitas, quam tunicata ſuperbia : præſertim cum & Deus tunicas pelliceas primis hominibus ſecerit, & Joannes in eremo zona pellicea lũbos accinxerit, & ipſe tunicarum inſtitutor in ſolitudine non tunicis, ſed pellibus ſeſe induerit.

Nous leur reprochons auſſi qu'ils mangent de bonnes viandes ; & cependant nous nous rempliſſons le ventre de feves, & nous nous enflons l'eſprit d'orgueil : comme ſi c'eſtoit un plus grand mal de manger quelque choſe de gras, que l'uſage permet ; que de ſe ſaouler de legumes. Eſau n'a pas eſté repris d'avoir mangé de la chair ; mais de s'eſtre raſſaſié d'un plat de lentilles : Adam ne

Repleti deinde ventrem faba, mentem ſuperbia, cibis damnamus ſaginatos, quaſi non melius ſit, exiguo ſagimine ad uſum veſci, quam ventoſo legumine uſque ad ructum exaturari, & præcipuè cum Eſau non de carne ; ſed de lente ſit reprehenſus : & de ligno Adam, non

de carne damnatus: & Ionathas ex gustu mellis non carnis morti adjudicatus: econtra verò Helias innoxiè carnem comederit? Abraham gratissimè carnibus Angelos paverit, & de ipsis sua fieri sacrificia Deus præceperit.

s'est pas perdu en mangeant de la chair, mais en goûtant du fruit d'un arbre : Jonathas n'a pas esté condamné à la mort par son propre pere, pour s'estre nourry de chair, mais pour avoir touché du miel. Et ce qui est bien plus, Elie mangeoit de la chair, & il n'en estoit pas moins saint, ny moins agreable à Dieu. Abraham en servit fort obligeamment aux Anges qu'il reçût chez luy : & Dieu mesme a voulu que dans les sacrifices on luy offrit la chair des animaux.

Sed & satius est modico vino uti propter infirmitatem, quam multa aqua ingurgitari per aviditatem, quia Paulus Timotheo modico utendum vino consuluit, & Dominus ipse bibit, ita ut vini potator appellatus sit, Apostolisque bi-

Pour ce qui est du vin, il vaut mieux en prendre un peu par foiblesse, que de boire beaucoup d'eau avec avidité. Saint Paul conseille à Timothée de boire un peu du vin; & nostre Seigneur mesme en a bû; ce qui donna lieu à ses ennemis de l'appeller beuveur du vin : il en a donné à boire à ses Apôtres, & il en a fait le Sa-

érement de ſon Sang. Enfin bien loin de condamner l'uſage du vin, il ne peut ſouffrir qu'on bût de l'eau aux nopces où il avoit eſté invité ; & ce fut par un terrible châtiment qu'il donna de l'eau au peuple qui avoit murmuré. David même craignit de boire l'eau qu'il avoit deſirée avec tant d'ardeur : & Dieu commanda à Gedeon de congedier de ſon armée tous ceux qui ſe coucheroient à terre pour boire plus abondamment & plus à leur aiſe de l'eau d'une riviere.

bendum dedit inſuper & ex eo Sacramenta ſui ſanguinis condidit : cum econtrariò aquam ad nuptias bibi non paſſus ſit, & ad aquas contradictionis populi murmur terribiliter caſtigaverit. David quoque aquã quam deſideraverat, potare timuerit : virique illi Gedeonis, qui præ aviditate toto corpore proſtrato de flumine biberunt, digni ad prælium ire non fuerint.

Venons au travail des mains. Pourquoy vous en glorifier, vû que Marthe a eſté repriſe pour s'y eſtre occupée avec trop d'empreſſement, & que Marie ſa ſœur fut loüée de noſtre Seigneur pour s'eſtre tenuë en repos. L'Apoſtre s'en explique auſſi fort clairement, lorſqu'il dit

Iam verò de labore manuum quid gloriamini, cum & Martha laborans increpata, & Maria quieſcens laudata ſit, & Paulus apertè dicat : Labor corporis ad modicum valet, pie-

tas autem ad omnia? *Optimus labor de quo Propheta dicebat.* Laboravi in gemitu meo. *Et de quo alibi.* Memor fui Dei, & delectatus ſum, & exercitatus ſum. *At ne corporale intelligas exercitium!* Et defecit, *inquit*, ſpiritus meus. *Vbi autem non corpus, ſed ſpiritus fatigatur, ſpiritualis proculdubio labor intelligitur.*

que le travail du corps ſert à peu de choſe, mais que la pieté eſt utile à tout. Un travail excellent & le meilleur de tous c'eſt celuy du Prophete qui dit de luy meſme, *Ie me ſuis occupé à gemir:* Et dans un autre endroit, *I'ay penſé à Dieu, & j'en ay fait mon plaiſir & mon occupation.* Et afin que vous ne croyez pas que cette occupation ait eſté un exercice du corps, il ajouſte: *Et mon eſprit eſt tombé dans la defaillance.* Or en marquant que c'eſt l'eſprit qui s'eſt laiſſé, & non pas le corps, il fait aſſez entendre que c'eſt du travail de l'eſprit dont il a parlé.

CHAPITRE VII.

Que les exercices ſpirituels ſont plus utiles que les corporels.

QUoy donc, me direz vous, pretendez vous en nous parlant ſi avantagieuſement des exercices ſpirituels, condamner ceux du corps, que la Regle nous préſcrit? Rien moins : mais il faut faire ceux-là, & n'obmettre pas ceux-cy; en ſorte toutefois que ſi on ne peut faire les uns & les autres, on doive plûtoſt obmettre les exercices du corps que ceux de l'eſprit : parceque l'eſprit eſtant beaucoup plus noble que le corps, les exercices ſpirituels ſont bien plus utiles que les corporels.

QVid ergo, inquis? Siccine illa ſpiritualia perſuades, ut etiam hæc quæ ex Regula habemus corporalia damnes? Nequaquam; ſed illa oportet agere, & iſta non omittere. Alioquin cum aut iſta omitti neceſſe eſt, aut illa: iſta potius omittenda ſunt, quam illa. Quanto enim ſpiritus corpore melior eſt, tanto ſpiritualis quam corporalis exercitatio fructuoſior.

Lorſque vous vous élevez donc au deſſus des autres, & que vous les mépriſez parce que vous travaillez des mains,

Tu ergo cum de horum obſervatione elatus, aliis eadem non obſervantibus

derogas: nonne te magis transgressorem regulæ indicas, cujus licet minima quædam tenens, meliora devitas? De quibus Paulus: Æmulamini, *ait*, charismata meliora. *Detrahendo quippe fratribus, in quo temetipsum extollis, perdis humilitatem: in quo alios deprimis, charitatem, quæ sunt proculdubio charismata meliora. Tu si tuum corpus multis & nimiis laboribus atteris, ac regularibus asperitatibus mortificas membra tua quæ sunt super terram, bene facis. Sed quid si ille quem similiter non laborantem dijudicias, modicum quidem ha-*

& qu'ils ne le font pas, vous pechez plus qu'eux contre vostre Regle: car si vous la gardez exactement en des points moins importans, vous la violez en ceux qui sont d'une plus grande perfection, & pour qui S. Paul veut que nous ayons de l'emulation: *Que nostre zele*, nous dit-il, *soit pour obtenir les dons les plus excellens*. Pensez donc que lors que vous condamnez vôtre frere; en ce que vous vous élevez audessus de luy, vous perdez l'humilité; & en ce que vous l'abbaissez, vous perdez la charité; qui sont deux vertus bien plus excellentes que tout le travail de vos mains. Pour vous, lorsque vous affligez vostre corps par un grand & long travail, & que vous mortifiez vostre chair par des observances rigoureuses; vous faites tres-bien: mais si celuy, que vous condamnez, parce qu'il ne travaille pas

pas comme vous, & ne s'occupe pas tant aux exercices du corps, si, dis-je, il s'adonne beaucoup plus que vous à la pieté qui est utile à tout; que jugera t'on de vous & de luy? lequel de vous deux garde mieux la Regle? n'est-ce pas celuy qui est le plus vertueux, qui l'observe le mieux? Or qui croyez vous qui soit le plus vertueux de celuy qui est le plus humble, ou de celuy qui est le plus fatigué? C'est sans doute celuy qui a appris de nôtre Seigneur à estre doux & humble de cœur; & qui a choisi, aussi bien que Marie, la meilleure part qui ne luy sera point ôtée.

Que si vous croyez que tous ceux qui ont fait profession de la Regle, sont obligez de la garder à la lettre, sans qu'on se puisse dispenser de quoy que ce soit: je vous dis hardiment que selon ce principe, vous ne la gardez

beat de hac quæ ad modicum est utilis, corporali videlicet exercitatione, amplius autem quam tu de illa quæ ad omnia valet, id est, pietate? Quis quæso, vestrũ regulam melius tenet? An non melius qui melior? Quis verò melior, humilior, an fatigatior? An non is qui à Domino didicit mitis esse & humilis corde, *qui cum Maria* optimam partẽ elegit, *quæ non auferetur ab eo?*

Quod si Regulam ab omnibus qui eam professi sunt, sic ad literam tenendam censes, ut nullam omninò dispensationem admitti patiaris, audacter dico,

nec tu eam, nec ille tenetis. Nam etsi ille quantum quidem pertinet ad observationes corporeas, in pluribus offendit: impossibile est tamen te quoque vel in uno non transgredi. Scis autem quia qui in uno offendit, omnium est reus. Sin verò concedas aliqua posse mutari dispensatoriè, proculdubio & tu illam tenes, & ille, quanquam dissimiliter. Nam tu quidem districtius, at ille fortasse discretius.

ny vous ny luy. Car comme celuy-là la viole en bien des points en ce qui regarde le travail; aussi est-il impossible que vous ne la transgressiez en quelque chose: or vous sçavez que qui manque en un seul point, se rend coupable comme l'ayant toute violée. Que si vous accordez qu'on peut raisonnablement changer quelque chose de l'observance de la Regle: il est vray de dire que vous gardez tous deux la Regle, quoy que d'une maniere differente; car comme vous l'observez avec plus de rigueur, aussi la gardera-t'il peut-étre avec plus de discretion.

Neque hoc dico, quia exteriora negligenda sint; aut qui se in illis non exercuerit, mex ideò spiritualis efficiatur, cum potius spiritualia (quamquam me-

Ce que je ne dis toutefois pas dans la pensée qu'on doive negliger ces observances exterieures, ou que celuy qui ne les pratique pas soit pour cela veritablement spirituel: bien au contraire j'estime qu'on n'arrive jamais

ou tres difficilement aux choses spirituelles plus excellentes, que par les corporelles; suivant ces paroles de l'Apôtre : *Ce n'est pas ce qui est spirituel qui a esté formé le premier ; c'est ce qui est corporel, & ensuite le spirituel.* Aussi Jacob ne merita-t'il point d'epouser Rachel, qu'aprés avoir epousé Lia : & il est écrit, *Chantez des Pseaumes, battez le tambour :* comme si le Roy Prophete nous disoit, faites ce qui est spirituel, mais pratiquez auparavant ce qui est corporel, le plus parfait c'est de faire l'un & l'autre avec discretion, & chacun dans son temps.

meliora) nisi per ista aut vix aut nullatenus vel acquirantur, vel obtineantur, sicut scriptum est : Non prius quod spirituale, sed quod animale, deinde quod spirituale. *Sicut nec Jacob nisi prius cognita Lia desideratos Rachelis amplexus meruit obtinere. Vnde rursus in Psalmo:* Sumite Psalmũ, &date tympanũ. *Quod est dicere: Sumite spiritualia, sed prius date corporalia. Optimus autem ille, qui discretè & congruè hac & illa operatur.*

Ayant jusques icy repris avec autant de force que j'ay dû, ceux de nostre Ordre de qui vous vous estes plaint qu'ils parloient mal du

Iam verò epistola, ut epistola remaneat, finienda erat, quandoquidem & nostros (de quibus, Pater,

conqueſti eſtis, quod ordini veſtro detraherent) ſatis quantum potui ſtylo corripui, & me quoque ab hujuſmodi falſa ſuſpicione purgavi, ut debui. Sed quoniam dum noſtris minimè parco, nonnullis de veſtris nimium, in quibus non decet, videor adſentire: pauca quæ & vobis diſplicere cognovi, & omnibus bonis vitanda eſſe non dubito, neceſſarium reor ſubjungere: Quæ quidem etſi fieri videntur in ordine, abſit tamen ut ſint de ordine. Nullus quippe ordo quippiam recipit inordinatum: quod verò inordinatum eſt, ordo non eſt.

Vnde non adverſum

voſtre; & m'étant juſtifié moy meſme de ce ſoupçon; je devrois finir icy, ſi j'avois deſſein de ne faire qu'une lettre. Mais parce qu'il ſemble qu'en blamant ainſi ceux de nôtre Ordre, j'approuve ce que quelques-uns des voſtres font de moins bienſeant à leur état: j'eſtime qu'il eſt neceſſaire de remarquer certaines choſes que je ſçais qui vous déplaiſent, & que tout homme de bien doit eviter. Quoy qu'elles ſe faſſent dans l'Ordre, à Dieu ne plaiſe qu'elles ſoient de l'Ordre. Car dans l'Ordre il n'y peut rien avoir que de reglé; & ce qui eſt dereglé ne peut eſtre un Ordre.

On ne doit donc pas croire

que je parle contre l'Ordre, mais plûtost que je parle en sa faveur; si je blâme non pas l'Ordre que les hommes composent, mais les vices qui corrompent les hommes. Je ne crains donc pas que ceux qui aiment l'Ordre, le trouvent mauvais; & je me bien même assuré que c'est leur faire plaisir que de blâmer ce qu'ils condamnent, & de persecuter ce qu'ils haïssent. Que s'il s'en trouve quelques uns à qui cela ne plaise pas: c'est en cela mesme qu'ils font paroistre qu'ils n'aiment pas l'Ordre, puis qu'ils ne peuvent souffrir qu'on en retranche la corruption, c'est à dire les vices. Je ne leur feré donc point d'autre réponse que ce que dit S. Gregoire, qu'il est plus à propos qu'il arrive du scandale, que d'abandonner la verité.

ordinem, sed pro ordine disputare putandus ero, si non ordinem in hominibus, sed hominum vitia reprehendo. Et quidem diligentibus ordinem? in hac re molestum me fore non timeo, quinimò gratum proculdubio accepturi sunt; si persequimur quod & ipsi oderunt. Si quibus verò displicuerit, ipsi se manifestant, quia ordinem non diligunt, cujus utiq; corruptionem, id est, vitia damnari nolunt. Ipsis itaque illud Gregorianum respondeo: Melius est ut scandalum oriatur, quam veritas relinquatur.

CHAPITRE VIII.

Il declame fortement contre la vie relachée & dissoluë des Moines.

Dicitur & veraciter creditur sanctos Patres illam vitam instituisse: & ut in ea plures salvarentur, usque ad infirmos regulæ temperasse rigorem, non regulam destruxisse. Absit autem ut credam tantas eos, quãtas video in plerisque monasteriis, vanitates ac superfluitates præcepisse vel concessisse.

ON dit, & il est vray, que les Saints qui ont institué cette forme de vie, ont bien voulu qu'on eust égard aux foibles; & qu'ils ont moderé la rigueur de la Regle en leur faveur, afin que tous s'y pûssent sauver: mais ils ne l'ont pas detruite. A Dieu ne plaise que je croye qu'ils ayent ordonné, ny mesme permis toutes ces superfluitez, & le luxe que je voy dans la pluspart des Monasteres.

Miror etenim unde inter monachos tanta intemperantia in comessationibus & potationibus, in vestimentis & lectisterniis, & equita-

Pour moy je ne comprend pas d'où peuvent estre venuës parmy les Moynes ces debauches, ces excez de bouche, & ce luxe dans leurs habits & leurs couches, dans leur montures & dans leurs

bâtimens, où nous voyons que le desordre est si grand qu'on croit que l'ordre est mieux gardé, & qu'il y a plus de Religion où on recherche toutes ces choses avec plus d'empressement, où on met son plaisir à faire une belle depense.

turis, & construendis ædificiis inolescere potuit: quatenus ubi hæc studiosius, voluptuosius atque effusius fiunt, ibi ordo melius teneri dicatur, ibi major putetur religio.

L'epargne y passe pour une avarice, la sobrieté pour une rigueur, & le silence pour un chagrin. On y fait du relachement une discretion, & de la profusion une liberalité: c'est y estre affable que d'y beaucoup parler, & c'est estre agreable que d'y sçavoir railler. La molesse des habits & l'equipage magnifique des chevaux ne leur sont qu'une bien-sceance: & les soins trop curieux qu'ils prennent de leurs couches n'y passent que pour une propreté.

Ecce enim parcitas putatur avaritia, sobrietas austeritas creditur, silentium tristitia reputatur. Econtrà remissio discretio dicitur, effusio liberalitas, loquacitas affabilitas, cachinnatio jucunditas, mollities vestimentorum & equorum fastus, honestas: lectorum superfluus cultus, munditia.

Lors qu'on s'y rend ces bons offices les uns aux autres, c'est ce qu'on y appelle charité. Mais pour moy j'o-

Cumque hæc alterutrum impendimus, charitas appellatur. Ista charitas de-

struit charitatem, hæc discretio discretionem confundit. Talis misericordia crudelitate plena est, qua videlicet ita corpori servitur, ut anima jugulетur. Quæ enim charitas est, carnem diligere, & spiritum negligere? Quæ discretio totum dare corpori, & animæ nihil? Qualis verò misericordia, ancillam reficere, & dominã interficere?

Nemo pro hujusmodi misericordia speret se consequi misericordiam, quæ misericordibus promittitur in Evangelio, veritatis ore dicentis: Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur. *Sed cer-*

se bien dire que c'est une charité qui détruit la charité, & que c'est une discretion qui renverse la discretion: comme c'est une misericorde, mais pleine de cruauté, d'employer tout pour le corps, & égorger, pour ainsi-dire, l'ame. Quelle charité que d'aimer la chair, & negliger l'esprit? Quelle discretion de donner tout au corps; & ne laisser rien à l'ame? Quelle compassion enfin de bien nourir la servante, & faire mourir la maistresse?

Qu'on ne pretende pas tenir par cette fausse misericorde celle que l'Evangile promet à ceux à qui JESUS-CHRIST a dit: *Bienheureux les misericordieux, parce qu'on leur fera misericorde.* On doit bien plûtost craindre la peine inevitable dont le S. homme Job menace non par indignation mais par un esprit prophetique ces faux miseri-

cordieux. *Qu'il soit effacé*, dit-il, *de la memoire des hommes, & qu'on le mette en pieces comme l'arbre qui n'apporte point de fruit*. Et ensuite donnant la raison d'une malediction si juste & si terrible, *C'est*, dit-il, *qu'il a nourri celle qui est sterile, & qui ne produit rien; & qu'il n'a fait aucun bien à celle qui est veuve.*

tissimè, potius pœnam expectet, quam tali (ut ita dicam) impio misericordi sanctus Iob magis prophetizando quàm affectando imprecatur: Non sit, *inquiens*, in recordatione, sed conteratur quasi lignum infructuosum. *Dignæ planè retributionis causam mox subinfert satis idoneam, dicens:* Pavit enim sterilem, & quæ non parit, & viduæ non benefecit.

En effet c'est une indulgence tres-mal reglée & tres-déraisonnable, que de donner tous ses soins à satisfaire les desirs d'une chair sterile, qui, comme nostre Seigneur dit, ne sert de rien, & qui, selon l'Apostre, ne posse-

Inordinata profectò atque irrationalis misericordia est, sterilis & infructuosæ carnis (quæ juxta Domini verbum non prodest quicquam, & secundum Apo-

ſtolum regnum Dei non poſſidebit) adimplendis invigilare deſideriis: & de animæ cura Sapientis ſaluberrimum non curare conſilium, admonentis atque dicentis: Miſerere animæ tuæ placens Deo. *Bona miſericordia miſereri animæ tuæ; nec poteſt non mereri miſericordiam, qua fit ut placeas Deo.*

dera jamais le Royaume de Dieu: & ne ſe mettre pas en peine de ſon ame, contre le conſeil tres-ſalutaire du Sage qui avertit d'avoir compaſſion de ſon ame ſi on veut plaire à Dieu. C'eſt là la bonne miſericorde que d'avoir pitié de ſon ame; & c'eſt par cette compaſſion qu'on obtient infailliblement celle qui nous rend agreables à Dieu.

Aliàs autem non eſt miſericordia (ſicut jam dixi) ſed crudelitas: non eſt charitas, ſed iniquitas: non diſcretio, ſed confuſio ſterilem quæ non parit paſcere, id eſt, inutilis carnis concupiſcentiis inſervire, & viduæ nil boni facere, animæ videlicet ex-

Autrement, comme j'ay déja dit, ce n'eſt point une miſericorde, mais une cruauté: ce n'eſt point une charité, mais une injuſtice: ce n'eſt point une diſcretion, mais un deſordre & une confuſion, que de nourrir celle qui eſt ſterile & qui ne produit rien, c'eſt à dire, de ſatisfaire les deſirs de ſa chair; & ne faire aucun bien à celle qui eſt veuve, c'eſt

à dire, de ne prendre aucun ſoin de cultiver ſon ame. C'eſt elle qui eſt cette Epouſe, qui quoy qu'elle ne jouïſſe pas maintenant de ſon Celeſte Epoux, ne laiſſe pas de concevoir & de produire par le mouvement du Saint Eſprit des ſentimens qui ſont des ſemences de l'eternité, & qui luy peuvent faire meriter le Ciel, cét heritage incorruptible, s'ils ſont cultivez avec tout le ſoin d'une veritable pieté.

Neantmoins un ſi grand dereglement paſſe aujourd'huy preſque par tout pour un bel ordre : & cét abus eſt devenu ſi grand, qu'il eſt ſuivy preſque de tous, ſans que perſonne en oze faire aucune plainte ny aucun reproche. Je ſçais bien que tous ceux qui vivent dans ce deſordre, n'ont pas les mêmes ſentimens. Les uns uſent de ces libertez, comme s'ils n'en uſoient pas ; & ainſi ils

colendis virtutibus nullam operam dare. Quæ utique licet ſponſo interim ſit viduata cæleſti, ſenſus tamen de Spiritu ſancto concipere & parere non deſinit immortales, qui videlicet incorruptibilis cæleſtiſque hæreditatis valeant eſſe capaces, ſed ſi pium habeant ſtudioſumque cultorem.

Sub hac tamen abuſione jam ferè ubique ſic pro ordine tenentur, ferè jam ita ab omnibus ſine querela atque irreprehenſibiliter obſervantur, quanquam diſſimiliter. Nonnulli quippe his omnibus tanquam non utentes utuntur, & ideò aut cum nulla offenſa, aut cum mini-

ma. Aliquanti quippè hæc agunt ex simplicitate, aliquanti ex charitate, aliquanti ex necessitate. Quidam namque simpliciter ista tenent, quoniam sic eis præcipitur; parati aliter agere, si aliter præciperetur. Quidam autem ne discorditer vivant ab eis cum quibus habitant: sectantes in his non suam libidinem, sed aliorum pacem. Alii verò quia resistere non valent multitudini contradicentium, qui hæc utique tanquam pro ordine libera voce defendunt, & quotiens isti aliqua (prout ratio dictat) restringere vel mutare incipiunt, illi

le font sans peché, ou du moins leur peché n'est pas grand, parce que les uns le font par simplicité, les autres par charité, & quelques-uns mesme par contrainte & par necessité. Ceux là en usent simplement, qui ne vivent pas dans ces relachemens que parce qu'on le leur commande, estant tres disposez à vivre autrement, si on le leur ordonnoit. Les autres ne suivent cette maniere de vivre que pour se conformer à ceux avec qui ils demeurent, y cherchant plûtost la paix de leurs Confreres que leur propre satisfaction. Il y en a enfin d'autres qui ne souffrent ces abus que parcequ'ils ne sont pas assez forts pour resister au grand nombre de ceux qui soustiennent hardiment que ce sont des coustumes de l'Ordre, & qui emploient toute leur autorité pour s'opposer à

eux toutes les fois qu'ils entreprennent tres-raisonnablement d'en retrancher ou d'y changer quelque chose.

mox tota eis auctoritate resistunt.

CHAPITRE IX.

De la ferveur des anciens Moynes, & combien ceux de ce temps en sont dechûs : leur molesse à la table & au lit.

BOn Dieu, qui eût ozé penser dans les commencemens du Monachisme, que les Moynes dûssent tomber en de si grands relachemens? Que nous sommes differens de ceux qui vivoint du temps de S. Antoine ! lorsque la charité obligeoit ces Solitaires à se rendre visite les uns aux autres, ils nourissoient leur ame du pain spirituel avec tant de ferveur, que s'oubliant de donner à manger à leur corps, ils passoient souvent un jour entier sans avoir rien pris, engrais-

QVis in principio cùm ordo cœpit monasticus, ad tantum crederet Monachos inertiam devenire ? O quantum distamus ab his, qui in diebus Antonii extitere Monachi ! Siquidem illi cùm se invicem per tempus ex charitate reviserent, tanta ab invicem aviditate panem animarum percipiebant, ut corporis cibum penitus

obliti, diem plerumque totum jejunis ventribus, sed non mentibus transigerent.

sant ainsi leur esprit en faisant jeuner leur ventre.

Et hic erat rectus ordo, quando digniori parti priùs inserviebatur. Hæc summa discretio, cum amplius sumebat quæ major erat. Hæc denique vera charitas, ubi animæ, quarum charitate Christus mortuus est, tanta sollicitudine refocillabantur: Nobis autem conveniẽtibus in unum (*ut verbis Apostoli utar*) jam non est Dominicam cœnam mãducare. *Panem quippe cælestem nemo est qui requirat, nemo qui tribuat. Nihil de scripturis,*

C'est en cela que consiste le bel ordre, de donner ses premiers soins à la plus noble partie de soy-mesme, & la parfaite discretion veut que celle qui est la plus excellente reçoive davantage. C'est enfin une veritable charité, lors qu'on s'empresse de bien nourrir les ames que JESUS-CHRIST a aimés jusques à mourir pour elles. Mais parmy nous, lorsque nous nous assemblons, on ne parle point de manger le pain du Seigneur, pour me servir des termes de l'Apostre : il n'y a personne qui y demande ce pain, ny qui l'y distribuë. On ne s'y entretient point ny de la Sainte Ecriture, ny du salut des ames ; mais on y rit, on y badine & on y dit bien des paroles en l'air. Pen-

dant le dîner en ſe rempliſſant de viandes, on s'entretient de diſcours aux quels on ſe rend ſi attentif qu'inſenſiblement on mange ſans garder de meſure. Cependant on ajouſte mets ſur mets, & parce qu'on ne mange point de chair, qui ne ſe ſerviroit que d'une ſorte, on ſert pluſieurs grands poiſſons: & aprés qu'on s'eſt raſſaſié des premiers & qu'on a touché aux ſeconds, on ne ſçauroit croire que ce ſoit du poiſſon qu'on a mangé. Les Cuiſiniers y apprétent les viandes avec tant de delicateſſe qu'aprés qu'on a mangé de quatre ou cincq mets, on a encore de l'appetit, ſans que les premiers ayent fait tort aux derniers. On y enchante, pour ainſi dire, le goût par de nouveaux aſſaiſonnemens; & ne pouvant plus manger des viandes ordinaires, on prend des ſaus étrangeres & l'appetit ſe reveille, comme

nihil de ſalute agitur animarum, ſed nugæ & riſus & verba proferuntur in ventum. Inter prandendũ quantùm fauces dapibus, tantùm aures paſcuntur rumoribus, quibus totus intentus, modum neſcias in edendo. Interim autẽ fercula ferculis apponuntur, & pro ſolis carnibus à quibus abſtinetur, grandia piſciũ corpora duplicantur. Cumque prioribus fueris ſatiatus, ſi ſecundos attigeris, videberis tibi necdum guſtaſſe piſces. Tanta quippe accuratione & arte coquorũ cuncta apparantur, quatenus quatuor aut quinque ferculis devoratis, prima non impediant noviſſima

nec ſacietas minuat appetitum. Palatum quippe dum novellis ſeducitur condimentis, paulatim diſſueſcere cognita, & ad ſuccos extraneos veluti adhuc jejunum, avidè renovatur in deſideria. Venter quidem dum neſcit oneratur, ſed varietas tollit faſtidium.

ſi on eſtoit à jeun. L'eſtomach ſe remplit ſans qu'on y penſe, & la diverſité empeche le dégout.

Quia enim puras (ut eas natura creavit) epulas faſtidimus, dum aliæ aliis multifariè permiſcentur, & ſpretis naturalibus, quos Deus indidit rebus, quibuſdam adulterinis gula provocatur ſaporibus: tranſitur nimirum meta neceßitatis, ſed necdum delectatio ſuperatur.

On ne ſert plus les viandes ſans aſſaiſonnement, & comme Dieu les a creez: mais on fait un mélange des unes avec des autres; & ne ſe contentant pas du goût naturel que Dieu a donné à chaque choſe, on cherche des ragouts qui excitent l'appetit: & ainſi quoy qu'on ait paſſé les bornes de la neceſſité, on n'a toutefois pas encore pleinement ſatisfait ſon plaiſir.

Quis enim dicere

Qui pourroit dire, par exemple,

emple, en combien de façons on y appreste & on y fait cuire des œufs; avec quelle adresse on les tourne & retourne, on les bat, on les fait durrir, on les hache, on en sert tantost de frits, tantost de rotis, tantost de farcis, tantost de meslez avec d'autres viandes, & quelquefois de tout purs: & tout cela se fait uniquement pour empecher le dégoût.

sufficit, quot modis (ut cætera taceam) sola ova versantur & vexantur: quanto studio evertuntur, subvertuntur, liquantur, durantur, diminuuntur, & nunc quidem frixa, nunc assa, nunc farsa, nunc mixtim, nunc sigillatim apponuntur? Vt quid autem hæc omnia, nisi ut soli fastidio consulatur?

Par un autre excez de delicatesse on prend un grand soin que tout ce qu'on sert ait une si belle apparence que la veuë n'en soit pas moins satisfaite que le goût, & que l'estomac estant rempli, la curiosité ne soit pas rassasiée. C'est ainsi qu'enchantant les yeux par les couleurs, & le goût par les assaisonnemens, l'estomac qui ne voit point ces couleurs, & qui ne se re-

Ipsa deinde qualitas rerum talis deforis apparere curatur, ut non minus aspectus quàm gustus delectetur: & cùm jam stomachus crebris ructibus repletum se indicet, necdum tamen curiositas satiatur. Sed dum oculi coloribus palatum saporibus

illiciuntur, infœlix ſtomachus, cui nec colores lucent, nec ſapores demulcent, dum omnia ſuſcipere cogitur, oppreſſus magis obruitur quàm reficitur.

paît pas de ces aſſaiſonnemens, eſt plûtoſt accablé que nourry de toutes ces viandes qu'on le contraint de prendre.

Iam verò de aquæ potu quid dicam, quando ne ullo quidem pacto vinum aquatum admittitur? Omnes nimirum ex quo monachi ſumus, infirmos ſtomachos habemus, & tam neceſſarium Apoſtoli de utendo vino *conſilium meritò non negligimus:* modico *tamen, quod ille præmiſit, neſcio cur prætermiſſo. Et utinam vel ſolo, cùm etiam purum eſt, contenti eſſemus. Pudet dicere, ſed magis pudeat actita-*

Je ne parle point de l'eau qu'on y boit, vû qu'on ne ſouffre pas meſme qu'on en uſe avec du vin. Car dez que nous ſommes Moynes, nous avons tous une foibleſſe d'eſtomac, qui nous fait fort bien ſouvenir du conſeil que l'Apoſtre donne, de boire du vin: mais je ne ſçais pourquoy nous ne remarquons pas qu'il dit qu'il en faut boire bien peu. Plût à Dieu qu'on ſe contentât de ne boire que du vin & de n'y mettre point d'eau. J'ay honte de le dire; mais on doit avoir plus de honte de le faire: & ſi on a honte de l'entendre, qu'on n'ait pas honte au moins de s'en corriger. Vous

voyez durant un dîner apporter trois ou quatre ſortes de vin dans un verre a demy plein ; on flece & on goûte du bout des levres tous ces vins, & on choiſit le meilleur & le plus fort.

ri : & ſi pudet audiri, non pudeat emendari. Videas uno prandio ter vel quater ſemiplenum calicem reportari, quatenus diverſis vinis magis odoratis, quàm potatis, nec tam hauſtis, quàm attactis, ſagaci probatione & celeri cognitione unum tantum è pluribus, quod fortius ſit, eligatur.

Ce qui me ſurprend, c'eſt que dans quelques Monaſteres on obſerve comme une couſtume, de ſervir aux jours de grande Feſte, du vin cuit avec le miel, & pluſieurs poudres aromatiques. Peut-on dire que ce ſoit à cauſe de la foibleſſe d'eſtomac ? Pour moy je ne vois pas que cela puiſſe ſervir qu'à faire boire avec plus d'excés & avec plus de volupté.

Quale eſt autem illud quod nonnulla Monaſteria ex more obſervare dicuntur, in magnis videlicet feſtis vina delibuta melle, pigmentorum reſperſa pulveribus in conventu bibere ? Nunquid & hoc fieri dicemus propter infirmitatem ſtomachi? Ego verò ad nihil aliud valere vi-

deo, nisi ut vel amplius bibatur vel delectabilius.

Sed cum venæ fuerint vino ingurgitatæ, toto in capite palpitantes, sic surgenti à mensa quid aliud libet nisi dormire? Si autem ad vigilias surgere indigestum cogis, non cantum, sed planctum potius extorquebis. Cùm verò ad lectum devenero, requisitus incommodum plango, non crapulæ peccatum, sed quod manducare non queo.

Estans pleins de vin, & la teste en étant toute échauffée, si on se leve de table, on ne demande qu'à dormir. Que si on les oblige à venir à Matines, avant que la digestion soit faite, au lieu de chanter, ils ne feront que murmurer & se plaindre. Que si on se met sur sa couche, on dit qu'on est incommodé & qu'on ne peut manger: mais on ne dit pas que c'est pour avoir trop beû.

Ridiculum verò (si tamen verum est) quod relatum est mihi à pluribus, qui hæc se pro certo scire dicebant, reticendum esse non arbitror. Aiunt enim

Je ne crois pas que je me doive taire d'une chose qui est tout à fait ridicule, si elle est veritable; c'est que plusieurs personnes, qui disoient le sçavoir bien, m'ont assuré qu'il arrive souvent que de jeunes Religieux qui sont

forts, & qui ſe portent bien, s'abſentent de la Communauté & vont à l'infirmerie où ils mangent de la chair, non pas pour y recouvrer des forces, que quelque maladie leur ait fait perdre, mais pour ſatisfaire leur volupté : quoy que la Regle, toute diſcrete qu'elle eſt, ne l'accorde qu'avec peine à ceux qui ſont malades ou extremement foibles.

incolumes ac validos juvenes conventum ſolere deſerere ; in domo ſe infirmorum, qui non ſunt infirmi, collocare ; carnium eſu (qui vix ægrotis duntaxat, & omninò debilibus, *ex Regulæ diſcretione pro viriũ reparatione conceditur) non quidem corporis infirmantis ruinas reficere pro incommodo, ſed carnis luxurianti curam perficere in deſiderio.*

Quelle ſeureté, je vous prie, au milieu des ennemis qui nous environnent de toutes parts, & qui nous livrent ſans ceſſe de combats, quelle ſeureté, dis-je, de mettre les armes bas, & ne penſer qu'à la bonne chere & à la delicateſſe, demeurant une grande partie du jour à table,

Rogo quæ eſt hæc ſecuritas inter frendentium undique hoſtium fulgurantes haſtas, & circumvolantia ſpicula, tanquam finito jam bello, & triumphato adverſario projicere arma, & aut

prandiis incubare longioribus, aut nudum molli volutari in lectulo? Quid hoc ignaviæ est, ô boni milites? Sociis in sanguine & cæde versantibus, vos aut cibos diligitis delicatos, aut somnos capitis matutinos?

& passant la nuit sur un lit molet: comme s'il n'y avoit plus de guerre, & qu'on triomphât de son ennemy? Quelle lacheté, ô braves soldats, quelle lacheté? vos cameradès sont dans le sang & le carnage; & vous estes à table, où vous vous nourrissez des viandes les plus delicieuses; ou bien au lit, où vous dormés jusques au grand jour.

Aliis, inquam, nocte & die cura pervigili festinantibus redimere tempus, quoniam dies mali sunt: vos econtrario & longas noctes dormitando consumitis, & dies fabulando ducitis ociosos? An dicitis pax, & non est pax? Cur non verecundamini ad exprobrationem Apostolicæ indignationis? Nondum e-

Pendant que les autres veillent & travaillent nuit & jour, pour racheter le temps; parce que les jours sont mauvais: vous passez au contraire toute la nuit à dormir; & tout le jour en des entretiens inutiles. Vous vous imaginez estre en paix, mais vous ne l'avez pas. Comment ne rougissez vous point au reproche que l'Apostre vous fait tout en colere, en vous disant, que vous n'avez pas encore resisté jusqu'au sang? Mais au moins la me-

nace foudrayante & plus terrible qu'un éclat de tonnere, que vous fait le même Apôtre, vous devroit eveiller. Voicy ses paroles : *Lors qu'ils diront, nous sommes en paix & en seureté, ils se trouveront surpris tout d'un coup par une ruïne impreveuë comme une femme grosse par les douleurs de l'enfantement ; sans qu'il leur reste aucun moyen de se sauver.*

nim, *ait*, restitistis usque ad sanguinem. *Imò jam ad ejusdem terribilis valde comminationis tonitrum cur non expergiscimini?* Cũ dixerint, *inquit*, pax & securitas; tunc repentinus eis superveniet interitus, sicut dolor in utero habenti, & non effugient.

C'est une medecine & une maniere de se traitter un peu trop delicate, que de se bander avant d'estre blessé, de se plaindre d'une playe qu on n'a pas encore reçuë, de porter la main au coup auparavant qu'il ait esté donné, de oindre la partie où on ne sent point de douleur, & d'appliquer le remede où il n'y a point de mal.

Delicata nimis medicina est prius alligari, quàm vulnerari : membrum non percussum plangere, & necdum suscepto ictu admovere manum, fovere unguento ubi non dolet, emplastrum adhibere ubi cæsura non est.

Enfin pour faire le discernement de ceux qui se por-

Ad discernendum deinde inter sanos &

malè habentes, baculos in manibus portare jubentur ægrotantes, planè necessarios, ut quam pallor in vultu, maciesque non indicat, baculus sustentans mentiatur invaletudinem. Ridendas an lugendas dixerim hujusmodi ineptias?

Sic Macarius vixit? Sic Basilius docuit? Sic Antonius instituit? Sic Patres in Ægypto conversati sunt? Sic denique sancti Odo, Majolus, Odilo Hugo, quos se sui utique ordinis principes & præceptores habere gloriantur, aut tenuerunt, aut teneri censuerunt?

tent bien d'avec les malades, on a ordonné que ceux-cy porteront un bâton: & on s'en sert fort à propos pour contrefaire le malade, lorsque la maigreur & la mauvaise couleur ne paroissent point sur le visage, & ne témoignent pas qu'on se porte mal. Doit-on rire ou pleurer de ces sottises?

Est-ce ainsi que S. Macaire en a usé? Est-ce ce que S. Basile nous a enseigné? Est-ce ce que S. Antoine a establi? Est-ce de cette sorte que nos Peres ont vêcu dans les deserts de l'Egypte? Est-ce en un mot ce qu'ont pratiqué& ordonné les Saints Odon, Majeul, Odilon & Hugues, qu'ils se vantent d'avoir pour Maîtres & pour leurs premiers Peres?

CHAPITRE X.

Contre le luxe des habits des Moynes.

QUe si ces grands hommes ont esté saints, ou plûtost puisque ce sont des Saints, ils n'ont pû s'éloigner des sentimens de l'Apôtre qui nous dit qu'ayant de quoy nous nourrir & de quoy nous couvrir, nous devons estre contens. Mais bien loin d'observer cette Regle; nous ne recherchons pas seulement ce qui pourroit suffire à nous nourrir & à nous couvrir; nous voulons encore avoir de quoy nous rassasier, & de quoy nous parer.

Pour nous vétir nous ne cherchons pas les étoffes plus commodes, mais les plus fines: nous ne choisissons pas celles qui nous peuvent mieux deffendre du froid, mais celles qui sont plus propres à nous enfler le cœur.

SEd hi omnes si sancti, imò quia sancti fuerunt, à Sancto Apostolo non dissenserunt, qui nimirum ita loquitur: Habentes victũ & vestitum, his contenti sumus. *Nobis autem est pro victu satietas, nec vestitum appetimus, sed ornatum.*

Quæritur ad induendum non quod utilius, sed quod subtilius invenitur, non quod repellat frigus, sed quod superbire compellat: non denique (juxta

regulam) quod vilius comparari poteſt, *ſed quod venuſtius imo vanius oſtentari.*

Enfin nous n'achetons pas les plus groſſieres ny les moins cheres, comme la Regle nous l'ordonne ; mais les plus belles, & celles qui plaiſent davantage à noſtre vanité.

Heu me miſerum qualemcunque Monachum! Cur adhuc vivo videre ad id deveniſſe Ordinem noſtrum, Ordinem ſcilicet qui primus fuit in Eccleſia, imo à quo cœpit Eccleſia, quo nullus in in terra ſimilior angelicis ordinibus, nullus vicinior ei quæ in cœlis eſt Hieruſalem mater noſtra, ſive ob decorem caſtitatis, ſive propter charitatis ardorem, cujus Apoſtoli inſtitutores, cujus hi quos Paulus tam ſæpe ſanctos appellat, inchoatores extiterunt?

Moine que je ſuis, hà que je m'eſtime malheureux de vivre, & de voir à quelle extremité & à quel relachement eſt reduit noſtre Ordre, cét Ordre qui a eſté le premier dans l'Egliſe, ou plûtoſt par qui l'Egliſe à commencé : cét Ordre, qui a plus de rapport à ceux des Anges, & qui par ſa pureté & par ſa charité approche davantage de cette Hieruſalem Celeſte qui eſt noſtre mere: cét Ordre en un mot, que les Apoſtres ont étably, & qui a commencé par ceux que Saint Paul appelle ſi ſouvent des Saints.

Et en effet nul d'entre eux ne consideroit ce qu'il possedoit comme luy appartenant en propre ; mais toutes choses étoient communes entre eux : il est écrit qu'on les distribuoit à chacun selon qu'il en avoit besoin. Ce n'estoit donc pas selon l'inclination & les desirs peu raisonnables d'un chacun.

Sans doute que où on ne recevoit rien que selon ses besoins, on ne donnoit rien de superflus & d'inutile, & beaucoup moins de ce qui n'eût servy qu'à contenter la curiosité & la vanité. On ne donnoit, dit cét Auteur sacré, que ce dont on avoit besoin, c'est à dire, à l'égard des habits, ce qui estoit necessaire pour repousser le froid & couvrir sa nudité.

Pensez vous qu'en ce temps-là on cherchât les plus

Et quidem inter illos cùm nihil quod suũ esset quispiam retinuisset, dividebatur (*ut scriptum est*) singulis prout cuique opus erat : *non igitur quod quisque pueriliter gestire poterat.*

Sanè ubi tantum quod opus erat accipiebatur ; ibi nihil proculdubio ociosum admittebatur ; quanto magis nihil curiosum? quanto magis nihil superbum ? Quod, *inquit*, opus erat. *Hoc est quantum ad indumenta, quod & nuditatem tegeret, & frigus repelleret.*

Putasne ibi cuiquam galabrunũ

aut issembrunum *quærebatur ad induendum? cuiquam ducentorum solidorum mula parabatur ad equitandum? Putasne, inquam, cujuspiam ibi lectuli opertorium* cattinum, *aut discolor* barricanus *operiebat, ubi singulis dividebatur tantum prout cuique opus erat? Nõ illic arbitror valdè curatum fuisse de precio, de colore, de cultu vestimentorum, ubi tam indefessum inerat studium in concordia morum, animorum cohærentia, profectuque virtutum.* Multitudinis, *inquit*, credentium erat cor unum & anima una.

riches étoffes, & les chevaux de plus grand prix? Pensez vous, dis-je, qu'en ce temps, où on ne donnoit à chacun que ce qui luy estoit necessaire, on eust des courtepointes ou des tours de lit si precieux? Je ne crois pas qu'on se mît beaucoup en peine du prix, ny de la couleur, ny de la beauté des habits, lors qu'un chacun mettoit tout son étude à avoir une conformité de vie & de sentimens, & à s'avancer en la vertu. Car nous sçavons que toute la multitude de ceux qui croyoient, n'estoient qu'un cœur & qu'une ame.

Où trouverions nous à present cette conformité ? Nous nous épanchons au dehors, & abandonnons les biens veritables & eternels du Royaume de Dieu qui est au dedans de nous; nous cherchons la consolation des creatures qui ne sont que vanité, que folie & que mensonge. En quoy nous faisons bien connoistre que non seulement nons n'avons pas la vertu de nos Peres; mais que nous n'avons pas mesme l'ombre de leur pieté & de leur Religion.

Vbi nunc illud unanimitatis exercitium? Fusi sumus exterius, & de regno Dei (quod intra nos est) relictis veris ac perennibus bonis foris quærimus vanam consolationem, de vanitatibus & insaniis falsis: ac jam religionis antiquæ non solùm virtutem amisimus, sed nec speciem retinemus.

Nostre habit, ce que je dis avec douleur, devoit estre la marque de nostre humilité : & les Moynes de ce temps en font la pompe de leur orgueil. A peine peut-on à present trouver dans les Provinces de quoy se vétir : on fait de la mesme étoffe & l'habit d'un Cavalier, & celuy d'un Moyne. Il n'y a point de seculier, de quelque qua-

Ecce enim habitus noster (quod & dolens dico) qui humilitatis esse solebat insigne, à Monachis temporis nostri in signum gestatur superbiæ. Vix jam in nostris provinciis invenimus quo vestiri dignemur. Miles & Monachus ex

eodem panno partiuntur sibi cucullam & chlamydem. Quivis de sæculo quantumlibet honoratus, etiamsi Rex, etiamsi Imperator ille fuerit, non tamen nostra horrebit indumenta, si suo sibi modo præparata fuerint & aptata.

lité qu'il soit, fût il Roy ou Empereur, qui eust honte de porter nos habits, si ils avoient esté taillez pour luy, & si la forme luy estoit propre.

Cæterùm in habitu, inquis, non est religio, sed in corde. Bene. At tu quando cucullam empturus lustras urbes, fora circuis, percurris nundinas, domos scrutaris negotiatorum, cunctam evertis splendorum supellectilem, ingentes explicas cumulos pannorum, attrectas digitis, admoves oculis, Solis apponis

Vous me direz, sans doute, que ce n'est pas dans l'habit, mais dans le cœur que consiste la Religion. Je l'avouë: mais quand pour vous faire une robe vous courez les villes, vous vous trouvez dans les foires & dans les marchez, vous entrez dans les boutiques des marchands, vous voyez toute leur marchandise, vous faites ouvrir tous leurs balots, vous maniez toutes leurs étoffes, vous les considerez, vous les montrez au jour, & rebuttant

celles qui ne vous paroissent pas assez fines, ny d'une couleur assez vive; vous retenez les plus belles, quelque prix qu'on vous les fasse; quand, dis-je, vous faites tout cela, est-ce par simplicité & sans inclination, & vostre cœur n'y a-t'il point de part?

Enfin lorsque contre la defense que vous en fait vostre Regle, vous cherchez avec tant d'empressement non pas les étoffes les plus grossieres & les moins cheres, mais celles qui sont plus rares & d'un plus grand prix; est-ce sans le sçavoir & sans dessein que vous vous donnez toutes ces peines. C'est du cœur que sort tout ce qui est vicieux; un cœur vain fait porter au corps les marques de son orgueil; & ce luxe exterieur découvre assez la vanité qui est au dedans. Par la molesse des habits on peut juger

radio? quicquid grossum, quicquid pallidum occurrerit, respuis. Si quid autem sui puritate ac nitore placuerit, illud mox quantolibet precio satagis tibi retinere. Rogo te, ex corde facis hæc, an simpliciter?

Cùm denique contra regulam, non quod vilius occurrerit, sed studiosissimè quæris quod quia rarius invenitur, preciosius emitur: ignorans facis hæc, an ex industria? Ex cordis thesauro sine dubio procedit, quicquid foris apparet vitiosum. Vanum cor, vanitatis notam ingerit corpori, & exterior superfluitas interioris vanitatis indicium est. Mol-

lia indumenta animi molliti indicant. Non tanto curaretur corporis cultus, nisi prius neglecta fuisset mens inculta virtutibus.

de celle de l'ame; & on ne peut pas se donner tant de soins pour vétir son corps & le parer; sans negliger son ame, & la laisser nuë & sans aucun ornement, c'est à dire, sans vertu.

CHAPITRE XI.

Contre les Superieurs qui souffrent le relachement parce qu'ils y sont eux-mêmes.

Miror autem cùm Regula dicat, ad magistrũ respicere quicquid à discipulis delinquitur, & Dominus per Prophetam sanguinem in peccato morientium, de manu Pastorum requirendum esse minetur, quomodo Abbates nostri patiuntur fieri talia, nisi fortè (si audeam di-

CE qui m'étonne davantage c'est que nos Abbez souffrent tous ces desordres, quoy que la Regle declare que les Superieurs doivent rendre compte de toutes les fautes que font leurs Religieux; & que Dieu même menace par son Prophete de se vanger sur les Pasteurs, de la perte de tous ceux qui meurent dans leur peché. Mais c'est peut-estre, si je l'osois dire, que personne ne reprend volontiers

tiers ce donc il se sent coupable.

cere) nemo fidenter reprehendit, in quo se esse irreprehensibilem non confidit.

Car c'est une douceur qui est naturelle à tous les hommes; de ne se pas beaucoup fâcher de ce qu'on prend bien la liberté de faire. Je sçais bien, oui je sçais bien que je passeré pour un superbe, mais je n'en diré pas moins la verité, si je m'écrie, comment est-ce que la lumiere du monde s'est obscurcie? comment est-ce que le sel de la terre s'est corrompu? Ceux dont la vie devoit servir de regle & de modele à la nostre, sont devenus aveugles, & conducteurs d'aveugles, & nous donnent en tout ce qu'ils font des exemples d'orgueil. Pour ne rien dire des autres vertus, quelle humilité est-ce de marcher avec tant de pompe, avec un si beau cortege, & une si grande suite, que le train d'un

Siquidem humanitatis est omnium, in quo sibi quisque indulget, aliis non vehementer irasci. Dicam, dicam; præsumptuosus dicar, sed verum dicam. Quomodo lux mundi obtenebrata est. Quomodo sal terræ infatuatum est. Quorum nobis vita, via vitæ debuit esse, dum exemplum in suis actibus ostendunt superbiæ, cæci facti sunt duces cæcorum. Quod enim (ut cætera taceam) specimen humilitatis est, cum tanta pompa & equitatu incedere, tantis hominum crinitorum

ſtipari obſequiis, quatenus duobus Epiſcopis unius Abbatis multitudo ſufficiat?

Abbé feroit ſouvent celuy de deux Evéques.

Mentior ſi non vidi Abbatem ſexaginta equos, & eo amplius in ſuo ducere comitatu. Dicas ſi videas eos tranſeuntes, non patres eſſe Monaſteriorum, ſed dominos caſtellorũ: non rectores animarum, ſed Principes Provinciarum. Tum deinde geſtari jubentur mappulæ, ſcyphi, baccini, candelabra, & manticæ ſuffarcinatæ, non ſtramentis, ſed ornamentis lectulorum.

Je me trompe, ſi je n'ay vû un Abbé qui avoit plus de ſoixante chevaux à ſa ſuite. Vous direz à voir paſſer ce grand train que ce ſont des Seigneurs ou des Gouverneurs de Province; & vous ne vous imagineriez jamais que ce fuſſent des Peres de Monaſteres ny des Paſteurs d'ames. Quand ils partent, ils font porter leur linge, leurs bacins, leurs vaſes, leurs flambeaux, & des valizes pleines de tout ce qui peut ſervir non ſeulement à garnir leur lits, mais encore à les orner.

Vix denique quatuor leucis à ſua quiſpiam domo receſſit, niſi cum tota ſupellectili ſua; tan-

A peine vont ils à quatre lieües, qu'ils font mener tout leur meuble, comme s'ils partoient pour l'armée, ou qu'ils dûſſent traverſer des

Provinces desertes où on ne trouve rien de ce qui est necessaire à la vie. Est-ce qu'on ne se pourroit servir d'un même vase pour verser l'eau, & pour donner du vin? Est-ce qu'un flambeau n'éclaireroit pas bien, s'il n'estoit dans un de ces chandeliers d'or ou d'argent que vous portez? Est-ce que vous ne pourriez dormir sur un lit qui ne seroit pas à vous, ou qui ne seroit pas si richement paré? Est-ce qu'un mesme serviteur ne peut pas penser vostre cheval, vous servir à table, & faire vostre lit? Pourquoy donc un si grand nombre de valets & de chevaux? Quand ce ne seroit que pour nous épargner bien de la peine, & pour n'incommoder pas ceux qui nous logent, nous nous devrions contenter de porter precisement ce qui nous est necessaire.

quam sit iturus ad exercitum, vel transiturus per desertum, ubi non valeant inveniri necessaria. An non posset eodem vasculo & aqua manibus vergi, & vinum bibi? An non posset ardens lucere lucerna, nisi in tuo quod portas candelabro, & hoc aureo, vel argenteo? An non posset dormiri, nisi supra varium stratum, aut sub peregrino coopertorio? An non unus aliquis minister posset & jumentum ligare, & ad mensam servire, & lectulum præparare? Nunc ergo tantæ multitudini garsionum ac jumentorũ cur (vel ad solatium mali) nobiscum non ferimus necessaria, quatenus hospites non gravemus?

CHAPITRE XII.

Contre la structure superbe & les vains ornemens des Eglises des Moynes.

SEd hæc parva sunt : veniam ad majora, sed ideò visa minora, quia usitatiora. Omitto oratoriorum immensas altitudines, immoderatas longitudines, supervacuas latitudines, sumptuosas depolitiones, curiosas depictiones: quæ dum orantium in se retorquent aspectum, impediunt & affectum; & mihi quodammodo representant antiquū ritum Judeorum.

TOut ce que j'ay dit est peu de chose : venons à ce qui est plus important, & qui l'est d'autant plus qu'il se fait plus ordinairement. Je ne parleré point de ces grandes Eglises, ny de leurs hauteurs immenses, ny de leurs longueurs demesurées, ny de leurs largeurs inutiles. Je ne diré rien de ces grandes depenses qu'on fait pour les orner, ny de ces peintures curieuses dont on les embellît, & qui en attirant les yeux de ceux qui y font leurs prieres, divertissent leur devotion. Pour moy je ne vois dans tout cét éclat exterieur que l'ancienne Religion des Juifs.

Sed esto, fiant hæc ad honorem Dei: il-

Si vous me dites que tout cela se fait pour rendre plus

d'honneur à Dieu; je le veux; mais estant Moyne, c'est aux Moynes que je m'addresse pour leur reprocher ce qu'un Payen ne pouvoit souffrir en des payens: il leur disoit, *Prestres à quoy sert l'or qui reluit en vos Temples?*

lud autem interrogo Monachos, quod in gentilibus gentilis arguebat. Dicite (*ait ille*) Pontifices in sancto quid facit aurum?

Et moy prenant son sens sans m'arrester à ces paroles, je dis, pauvres (si toutefois il est vray que vous soyez pauvres) à quoy bon ces Eglises dorées?

Ego autem dico, dicite pauperes (non enim attendo versum, sed sensum) Dicite, inquam, pauperes, si tamen pauperes, in sancto quid facit aurum?

Il n'en est pas de celles des Evéques, comme de celles des Moynes. Les Evéques estant obligez de s'accommoder à la foiblesse des ignorans, aussi bien qu'aux lumieres des sçavans; ils se servent de cét éclat exterieur pour exciter la devotion d'un peuple grossier que les choses spirituelles ne touchent point. Mais qui pretendons nous exciter à devotion par

Et quidem alia causa est Episcoporum, alia Monachorum. Scimus namque, quòd illi sapientibus & insipientibus debitores cum sint, carnalis populi devotionem, quia spiritualibus non possunt, corporalibus excitant ornamentis. Nos verò qui

jam de populo exivimus, qui mundi quæque preciosa ac speciosa pro Christo reliquimus, qui omnia pulchrè lucentia, canore mulcentia, suave olentia, dulce sapientia, tactu placentia, cuncta denique oblectamenta corporea arbitrati sumus ut stercora, ut Christum lucrifaciamus: quorum quæso in his devotionem excitare intendimus?

Quem, inquam, ex his fructum requirimus? stultorum admirationem, an simplicium oblectationem? An quoniam commixti sumus inter gentes, fortè didicimus opera eorum, & servimus adhuc sculptibilibus

ces ornemens, nous qui ne sommes plus parmy le peuple, nous qui avons quitté pour JESUS-CHRIST tout ce que le monde a de precieux & de beau, nous qui pour gagner JESUS-CHRIST avons regardé comme des ordures toutce qu'il y a de plus éclatant, tout ce qui flatte plus l'oreille, tout ce qui est plus agreable à sentir, & à goûter, tout ce qui est plus doux à toucher, & en un mot tout ce qui peut donner du plaisir aux sens?

Que pretendons nous, dis-je, de tout cét éclat exterieur? Est-ce d'en faire l'admiration des fous, ou le divertissement des simples? N'est-ce point le commerce que nous avons avec le monde, qui nous engage à faire comme les autres, & à presenter de l'encens à ces idoles? Et pour parler plus ou-

vertement, n'est-ce point l'avarice, cette espece d'idolatrie, qui nous porte à cela? & n'y cherchons nous point plûtost à recevoir, qu'à mettre? Si vous me demandez comment: je vous en decouvriré le secret, qui est admirable. Il y a un certain art de semer l'argent pour le faire multiplier; il se grossit à mesure qu'il coule. Car la veuë de toutes ces somptueuses & merveilleuses vanitez suspend tellement & les yeux & l'esprit de ceux qui les regardent & qui les aiment naturellement, qu'au lieu d'offrir leur cœur à Dieu & luy presenter leurs vœux, ils ouvrent leur bourse & donnent leur argent aux hommes.

eorum? Et, ut aperte loquar, an hoc totum facit avaritia, quæ est idolorum servitus, & non requirimus fructum, sed datum? Si quaris quomodo? miro, inquam, modo. Tali quadam arte spargitur æs, ut multiplicetur. Expenditur ut augeatur, & effusio copiam parit. Ipso quippe visu sumptuosarum, sed mirandarum vanitatum accenduntur homines magis ad offerendum quàm ad adorandum.

C'est par cét artifice que les richesses epuisent les richesses, & que l'argent attire l'argent; parce que par je ne sçais quel enchantement on donne plus volontiers à

Sic opes opibus hauriuntur, pecunia pecuniam trahit, quia nescio quo pacto ubi amplius divitiarum cernitur, ibi offertur

libentius. Auro tectis reliquiis sagiginantur oculi, & loculi aperiuntur. Ostenditur pulcherrima forma sancti vel sanctæ alicujus, & eo creditur. sanctior, quo coloratior. Currunt homines ad osculandum, invitantur ad donandũ, & magis mirantur pulchra, quàm venerantur sacra. Ponuntur dehinc in Ecclesia gemmatæ non coronæ, sed rotæ, circumseptæ lapidibus, sed non minus fulgentes insertis lapidibus. Cernimus & pro candelabris arbores quasdã erectas, multo æris pondere, miro artificis opere fabricatas, nec magis coruscantes superpositis lu-

ceux qui ont déja davantage reçû. On fait le signe de la Croix sur les yeux avec des reliquaires d'or, & la bourse est incontinent ouverte : on montre quelque image d'un Saint ou d'une Sainte ; & plus cette figure est éclatante, plus celuy qu'elle represente, est-il estimé saint. On court baiser cét image & ces reliques, on y est exhorté de donner, & on est plus attentif à admirer ce qu'on y remarque de beau, qu'à y reverer ce qu'il y a de saint. On voit aussi dans quelques Eglises des couronnes, ou plutost des rouës qui brillent de tous costez de l'éclat des pierres precieuses dont elles sont chargées, & de la lumiere des flambeaux dont elles sont entourées. Au lieu de chandeliers on y voit des arbres de cuivre à diverses branches, d'une grandeur prodigieuse, tres-bien travaillées, & où le feu des Dia-

mans ne cede en rien à celuy des cierges qu'on allume ſur chacune de ces branches. Que penſez vous qu'on cherche en tout cela ? Eſt-ce à toucher les cœurs, & à leur inſpirer des ſentimens de penitence ? Ne cherche-t'on point plûtoſt à donner de l'admiration à ceux qui conſiderent ces merveilles ?

cernis, quàm ſuis gemmis. Quid putas in his omnibus quæritur ? pœnitentium compunctio, an intuentium admiratio ?

O vanité des vanitez, & qui eſt auſſi ſotte que vaine ! l'Egliſe brille dans ces murailles, & elle gemît dans les pauvres : ſes pierres ſont couvertes d'or, & ſes enfans ſont tout nuds. Ce qui devroit ſervir à l'entretien des pauvres, eſt employé à divertir la curioſité des riches. Les curieux y trouvent aſſez de ſe ſatisfaire ; & les pauvres ne trouvent point dequoy ſoulager leur miſere.

O vanitas vanitatum, ſed non vanior, quàm inſanior! Fulget Eccleſia in parietibus, & in pauperibus eget. Suos lapides induit auro, & ſuos filios nudos deſerit. De ſumptibus egenorum ſervitur oculis divitum. Inveniunt curioſi quo delectentur, & non inveniunt miſeri quo ſuſtententur.

Nous devrions au moins avoir du reſpect pour les images des Saints ; on en pave la

Vt quid ſaltem ſanctorum imagines non reveremur, qui-

bus utique ipsum quod pedibus conculcatur, scatet pavimentum? Sæpe spuitur in ore Angeli, sæpe alicujus sanctorũ facies calcibus tunditur transeuntium, & si non sacris his imaginibus, cur vel non parcitur pulchris coloribus? Cur decoras quod mox fœdandũ est? Cur depingis quod necesse est conculcari? Quid ibi valent venustæ formæ, ubi pulvere maculantur assiduo? Denique quid hæc ad pauperes, ad Monachos, ad spirituales viros?

Nisi fortè & hic adversus memoratũ Poëtæ versiculum, propheticus ille respondeatur: Do-

terre où nous marchons, & il arrive souvent qu'on crache sur le visage d'un Ange, & qu'on foule à ses pieds la téte d'un Saint. Si on traite si indignement ces images, que n'épargne t'on ces belles couleurs? ou bien pourquoy embellir avec tant de soin & de depense ce qu'on doit incontinent salir? à quoy bon peindre avec tant de delicatesse ce qu'il faut fouler aux pieds? De quoy servent ces belles figures qui sont perpetuellement couvertes de poussiere? Enfin toutes ces vanitez sont elles bien-sceantes à des pauvres, à des Moines, & à des hommes qui doivent vivre selon l'esprit?

Mais peut-estre opposera-t'on au vers que j'ay rapporté d'un Poëte prophane, les paroles du Roy Prophete qui dit à Dieu même: *Seigneur,*

j'ay aimé la beauté de vostre maison, & le lieu où vostre Majesté demeure. Je me rend à ces paroles ; & je consens donc qu'on souffre dans les Eglises ces ornemens magnifiques. Car quoy que la vanité & l'avarice s'en fassent un poison ils peuvent aider la devotion des personnes simples.

mine dilexi decorem domus tuæ, & locum habitationis gloriæ tuæ. *Assentio. Patiamur & hæc fieri in Ecclesia, quia etsi noxia sunt vanis & avaris, non tamen simplicibus & devotis.*

Mais à quoy bon dans des Cloistres, à la veuë des Religieux qui n'y sont que pour pleurer & faire penitence ; à quoy bon, dis-je, ces monstres, ces grotesques & ces figures ridicules, qui se font admirer, mais qui à bien dire ne sont que de laides beautez, & que d'agreables laideurs ? Que font dans des Cloistres ces vilains singes, ces Lions furieux, ces Centaures monstrueux, ces demi-hommes, ces Tigres tachetez, des Soldats armez, ces Chasseurs avec leurs cors ? On y voit d'un côté plusieurs corps qui n'ont

Cæterum in claustris coram lugentibus fratribus quid facit illa ridicula monstruositas, mira quadam deformis formositas, ac formosa deformitas ? Quid ibi immunda simia? quid feri leones ? quid monstruosi centauri ? quid semihomines ? quid maculosæ tigrides ? quid milites pugnãtes ? quid venatores tubicinantes? Videas sub uno capite multa

corpora, & rurſus in uno corpore capita multa. Cernitur hinc in quadrupede cauda ſerpentis, illinc in piſce caput quadrupedis. Ibi beſtia præfert equum, capram trahens retro dimidiam, hîc cornutum animal equum geſtat poſterius.

Tam multa denique tamque mira diverſarum formarum ubique varietas apparet, ut magis legere libeat in marmoribus quã in codicibus, totumque diem occupare ſingula iſta mirando, quàm in lege Dei meditando. Pro Deũ! ſi non pudet ineptiarum, cur vel non piget expenſarum?

qu'une teſte ; & de l'autre pluſieurs teſtes ſur un ſeul corps. Vous y voyez une béte à quatre pieds qui a une queuë de ſerpent, & un poiſſon avec la teſte d'une beſte à quatre pieds. On y voit une beſte qui a le devant d'un cheval, & le derriere d'une chevre ; & une beſte à corne qui a le derriere d'un cheval.

En un mot on y voit par tout tant de figures differentes qu'on ſe plaît davantage à conſiderer ces pierres, qu'à fueilleter les livres : & on s'occupe plus volontiers à admirer ces groteſques, qu'à mediter la loy de Dieu. Pour Dieu, ſi on n'a pas honte de ces folies, que ne ſe laſſe-t'on de ces depenſes.

CHAPITRE XIII.

Il conclut son Apologie : il donne des Moyens de paix : & il taxe d'inconstance ceux qui passent d'un Ordre à un autre.

JAvois beaucoup d'autres choses à dire sur un sujet aussi étendu qu'est celuy-cy : mais des affaires pressantes m'en ôtent le loisir, aussi bien que vôtre depart, mon trescher frere Ogier ; puisque vous ne voulez pas rester davantage, & que vous estes resolu à ne point partir sans cét ouvrage. Pour faire donc ce que vous desirez, je vous laisse aller, & j'abbrege mon discours, sçachant bien qu'il vaut mieux en dire peu en conservant la paix, que d'en dire beaucoup en donnant du scandale : & Dieu vueille que le peu que j'ay écrit n'en excite point !

MUlta quidem & alia suggerebat addenda larga materia, sed avellit me & propria satis anxia occupatio, & tua frater Ogeri, nimis festina discessio, qui videlicet nec morari diutius acquiescis, nec abire tamen vis absque recenti opusculo. Facio itaque quod vis, & te demitto, & sermonem brevio, præsertim quia utiliora sunt pauca in pace, quàm multa cum scandalo. Et utinam hæc pauca scripserim sine scandalo!

Car je ne doute point qu'en reprenant les vices, je n'aye blessé les vicieux. Il se peut toutefois faire que par la misericorde de Dieu quelques-uns de ceux que je crains d'avoir offensé, seront bien-aises de ce que je leur ay fait ces reproches. Ce qu'on pourra reconnoistre s'ils se convertissent, & cessent d'estre ce qu'ils ont esté : c'est à dire, si les

Enimverò vitia carpens, scio me offendere vitiosos. Potest tamen fieri, volente Deo, aliquibus, quos me timeo exasperasse, potius placiturum esse, sed si desinant esse vitiosi. Si videlicet & destrictiores desinant esse detra-

ctiores, & remissiores amputent superfluitates. Si sic quisque bonum teneat quod tenet, ut alium aliud tenentem non judicet. Si qui occepit jam esse bonus, non invideat melioribus: & qui sibi videtur agere meliùs, bonum non spernat alterius. Si qui districtius vivere possunt, eos qui non possunt nec aspernentur, nec æmulentur: & qui non possunt, eos qui possunt sic mirentur, ut temerè non imitentur. Sicut enim non licet his qui majus aliquid fortè voluerunt, ad id quod minus est descendere, ne apostatentur: sic non omnibus expedit de bonis minoribus ad majora transire, ne præcipitentur.

Scio quippe nonnullos de aliis & congregationibus & institutionibus ad nostrum ordinem pervolasse, pulsasse, intrasse. Qui hoc quidem agendo, & suis scandala reliquerunt, & nobis nihilominus attule-

plus severes ne sont plus médisans, & si les plus relachez retranchent tout ce qui leur est superflus; si chacun conserve la grace qu'il a reçeuë, sans condamner celuy qui en a reçû une autre; si celuy en qui Dieu a commencé quelque bien, ne porte point envie à ceux qui sont meilleurs & plus avancez que luy; & si celuy qui croit mieux faire, ne méprise pas le bien que les autres font: si ceux qui ont assez de force pour mener une vie plus austere, ne s'élevent point audessus de ceux qui ne le peuvent pas; & si ceux qui sont trop foibles pour pratiquer ces austeritez, n'entreprennent pas indiscretement de faire ce qu'ils admirent dans les plus forts. Car comme il n'est point permis, aprés avoir entrepris quelque chose de grand, de se contenter d'un moindre bien; & ce seroit une apostasie: aussi n'est-il pas avantageux à un chacun de s'efforcer de passer d'un moindre bien à un plus grand, & ce seroit se precipiter & se perdre.

Je sçais bien que quelques Religieux, qui estoient d'une autre Congregation, & qui avoient d'autres Regles, sont venus avec un grand zele pour estre reçûs dans nôtre Ordre, & qu'ils y sont entrez aprés l'avoir beaucoup demandé. Mais je sçais aussi qu'ils ont laissé le scandale parmy leurs freres, & qu'ils l'ont ap-

porté chez nous. Ils ont scandalizé leurs freres en se separant d'avec eux sans sujet : & ils nous scandalizent en troublant nostre observance par leur miserable conduite. Et parce que leur orgueil leur a fait mépriser le bien qu'ils faisoient, pour entreprendre avec temerité de faire plus qu'ils ne pouvoient ; Dieu a voulu qu'une fin digne de leur presomption leur fit connoistre leur lacheté ; permettant qu'ils quittassent avec honte ce qu'ils avoient entrepris sans discretion ; & qu'ils reprissent avec confusion ce qu'ils avoient quitté par legereté. Car n'estant pas venus dans nostre Ordre tant par le desir d'y entrer, que par l'impatience de se voir hors du leur, ils font bien connoistre ce qu'ils sont, lorsque par une grande legereté ils passent de vous à nous, & repassent de nous à vous, donnant ainsi du scandale & à vous & à nous, & à tous les gens de bien.

runt, dum quantum illos sua temeraria discessione, tantum nos turbârunt sua misera conservatione. Et quoniam superbè spreverunt quod tenebant, & temerè præsumpserunt quod non valebant, digno Deus exitu eorum tandem patefecit ignaviam, quia & impudenter deseruerũt, quod imprudenter arripuerant, & turpiter redierunt ad id, quod leviter deseruerant. Cum enim claustra nostra sui potius ordinis impatientiâ, quàm desiderio nostri expetierint, ostendunt quod sunt, dum à vobis ad nos, à nobis ad vos instabili lenitate pervolantes, & nobis & vobis, & omnibus bonis scandala faciunt.

Quoy que j'en connoisse donc quelques-uns qui par la grace de Dieu ont commencé avec une grande ferveur, & qui par le secours du Ciel perseverent encore avec plus de courage : il est plus seur de perseverer dans le bien qu'on a commencé, que de commencer un plus grand bien, & n'y pas perseverer. Ce que

Quanquam ergo nonnullos eorum noverimus, qui & fortiter Deo auctore cœperunt, & ipso protectore fortius perseverant, securius est tamen ut perseveremus in bono quod cœpimus, quàm quòd

incipiamus ubi non perseveremus, & hoc pariter omnes studeamus, quòd secundum Apostoli consilium: omnia nostra in charitate fiant.

Hæc est nostra de nostro & de vestro ordine sententia, hæc nostris & vestris, hæc non de vobis, sed vobis me solere dicere nullus melius mihi testis erit quàm vos, & si quis me novit sicut vos. Quæ in vestris laudabilia sunt, laudo & prædico: si quæ reprehendenda sunt, ut emendentur, vobis & aliis amicis meis suadere soleo. Hoc non est detractio, sed attractio. Quod ut nobis à vobis semper fiat, omnino precor & supplico. Valete.

nous devons tous faire, c'est que, suivant le conseil de l'Apostre, nous fassions avec amour & charité tout ce que nous faisons.

Voila ce que nous pensons de vostre Ordre, & du nostre : voila ce que j'ay coustume de dire non pas de nous, mais de vous à vos Religieux & aux nostres. Personne ne le sçait & ne peut mieux dire que vous & tous ceux de qui je ne suis pas moins connû que de vous. Je louë & je publie ce qu'on doit estimer dans vos Religieux : & je suis d'humeur à avertir tous mes amis aussi bien que vous, de corriger ce qui merite d'estre blâmé : & je ne conçois pas que ce soit une medisance, c'est plûtost un trait d'amitié. J'attend une pareille grace de vous, je vous la demande de tout mon cœur ; ne me la refusez pas, je vous en conjure. Adieu.

FIN.

